

LA CONFÉDÉRATION EN BREF

2018



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Chancellerie fédérale CHF



Couverture

Le bleu glacier des eaux de la Fedacla se mélange au turquoise du lac de Silvaplana. Le ruisseau charrie sans cesse des matériaux dans le delta de la vallée de Fex: des bancs de gravier et de limon apparaissent et disparaissent. La photo a été prise par un drone à 90 mètres d'altitude.



« La démocratie directe ne se résume pas à la consultation occasionnelle de la population. »

Chère lectrice, cher lecteur,

De toutes les publications fédérales, et Dieu sait s'il y en a chaque année, aucune n'est plus demandée que « La Confédération en bref ». Elle a été tirée à 200 000 exemplaires en 2018, et ce même si elle est accessible depuis 2016 sur l'application « CH info ». Son succès est dû au fait qu'elle n'expose pas seulement de manière scolaire le fonctionnement de notre pays et de nos autorités, mais qu'elle permet aussi de faire des liens entre la politique et la société.

D'une certaine manière, chaque citoyen suisse participe à la vie politique. Seul le degré d'implication varie. Nous sommes appelés tous les trois mois à voter, suivons les débats politiques et pouvons même y prendre part. Certains lancent des initiatives populaires, d'autres une demande de référendum. D'autres encore s'expriment dans des journaux, rédigent des tweets ou prennent la parole dans leur conseil communal.

La démocratie directe ne se résume pas à la consultation occasionnelle de la population. Elle est un mécanisme constamment en mouvement et en mutation, qui peut être parfois lent et dont la structure globale et l'équilibre ne saute pas aux yeux. Elle vise à intégrer au processus politique toutes les personnes qui doivent vivre avec les conséquences des décisions prises. Elle est d'une valeur inestimable, mais ne peut être bénéfique que si tous ceux qui veulent participer comprennent dans les grandes lignes comment elle fonctionne.

D'où l'intérêt de la présente brochure. À cet égard, le fait qu'elle soit si demandée (et théoriquement lue) est un très bon signe.

A handwritten signature in black ink that reads "Walter Thurnherr". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

INTERVIEW ET FAITS
SUISSE

6

FONDEMENT
DÉMOCRATIE DIRECTE

14



Rencontre avec le président de la
Confédération Alain Berset _____ 6

Population _____ 8

Finances de la Confédération ____ 9

L'histoire suisse _____ 10

Le fédéralisme _____ 12

La séparation des pouvoirs ____ 16

Les élections et les votations __ 18

Les partis de gauche à droite __ 20

Les partis en bref _____ 22



CH info

L'application relative à la brochure
LA CONFÉDÉRATION EN BREF

iOS / Android

**Guide d'apprentissage
LA CONFÉDÉRATION EN BREF**

Matériel pédagogique en français,
allemand et anglais :

www.hep-verlag.ch/der-bund-kurz-erklaert

**POUVOIR LÉGISLATIF
PARLEMENT**

24

**POUVOIR EXÉCUTIF
GOUVERNEMENT**

40

**POUVOIR JUDICIAIRE
TRIBUNAUX**

76



Le Conseil national et
le Conseil des États _____ 26

L'organisation des conseils ____ 28

La Chambre basse et
la Chambre haute _____ 30

La mécanique parlementaire ____ 32

Un parlement de milice _____ 33

Les Services du Parlement ____ 34

Mon point de vue _____ 35

La genèse d'une loi _____ 36

Le Palais du Parlement _____ 38

Le Conseil fédéral _____ 42

L'administration fédérale _____ 44

Département fédéral des affaires
étrangères DFAE _____ 46

Département fédéral
de l'intérieur DFI _____ 50

Département fédéral
de justice et police DFJP _____ 54

Département fédéral de la
défense, de la protection de
la population et des sports
DDPS _____ 58

Département fédéral
des finances DFF _____ 62

Département fédéral de
l'économie, de la formation
et de la recherche DEFR _____ 66

Département fédéral
de l'environnement, des
transports, de l'énergie et
de la communication DETEC ____ 70

La Chancellerie fédérale ChF ____ 74

La justice _____ 78

Le Tribunal fédéral et les
tribunaux de première instance
de la Confédération _____ 80

Rencontre avec le président de la Confédération Alain Berset

LE PRÉSIDENT ET LA CINÉASTE

La réalisatrice à succès Ursula Meier était un peu surprise lorsque Alain Berset lui a proposé de se muer en intervieweuse. C'est avec curiosité qu'elle s'est prêtée au jeu des questions.

La rencontre s'est passée dans les murs de l'Office fédéral de la culture, à Berne. La discussion s'est vite emballée. Elle a porté sur l'état de notre société, mais la culture et le cinéma n'étaient jamais bien loin.



Historiquement, l'art et la politique ont toujours été liés. La politique a besoin de l'art pour se promouvoir. Pour autant, il est rare qu'un homme politique se prête au jeu d'être interpellé par un artiste. Pourquoi avoir choisi Ursula Meier pour vous questionner ?

Ces dernières années je me suis rendu compte, en sillonnant la Suisse, que la culture – au sens large – joue un rôle absolument essentiel dans notre pays. Notre diversité linguistique, régionale, sociale, est assez complexe, et la culture est très souvent ce qui nous réunit, ce qui fonde la cohésion nationale. D'où mon envie d'échanger sur la Suisse et le monde avec un artiste.

Empêcher un être humain de rêver durant son sommeil le conduit à la folie. Joseph Beuys, artiste allemand aujourd'hui décédé, décrivait l'art comme une substance nutritive dont l'homme a besoin pour vivre. Quel est

votre champ d'action pour que l'art ne soit plus perçu comme un « divertissement » culturel, voire la plus-value d'une classe privilégiée, mais comme la possibilité d'une construction de soi et de notre rapport au monde ?

Dans mon action, j'essaie de hisser la culture au rang de bien de première nécessité : en menant une politique qui cherche à améliorer la participation – active et passive – à la vie culturelle, par la reconnaissance envers les artistes et acteurs culturels, par la valorisation de notre riche tissu associatif.

Je vois l'art comme la partie la plus innovante, mais la culture, c'est une porte d'entrée. Une impulsion qui peut donner envie d'aller plus loin.

Lorsque le débat est posé dans un antagonisme « culture contre art », c'est généralement pour couper les vivres de la culture, lui ôter les ressources financières sur lesquelles

elle se développe. Dans le fond, je tiens à tout prix à ce qu'on évite d'opposer une élite des arts et une masse qui chérit la culture populaire. Cette opposition est dépassée.

L'image a pris une place prépondérante dans notre société. Pourquoi l'analyse de l'image n'est-elle pas plus enseignée à l'école ?

Cet effort pédagogique n'est pas le seul fait des écoles, mais de la société tout entière ! Dans une démocratie directe comme la nôtre, il est impératif que la population puisse décoder au mieux les informations. Nous sommes habitués à une information diversifiée et de grande qualité. Le défi pour les citoyens est d'entretenir un esprit critique. Pour cela l'éducation, et plus particulièrement la maîtrise des outils de la numérisation, sont essentiels. La plupart des citoyens doivent pouvoir décoder toutes sortes de contenus, allant des réseaux sociaux aux articles de fond.

« Le défi pour les citoyens est d'entretenir un esprit critique face aux images et à l'information. »

Je suis née en 1971, l'année du droit de vote des femmes au niveau fédéral. Selon une étude récente, la Suisse chute du 11^e au 21^e rang dans l'indice du Forum économique mondial sur l'égalité entre femmes et hommes, alors que d'autres pays du Nord restent en tête. Comment expliquez-vous cela ?

La représentation des femmes reste un thème préoccupant, et cela tant au niveau politique qu'économique. Nous avons pris des mesures pour que cela évolue. Mais il faut reconnaître

que plusieurs pays progressent plus vite que nous dans ce domaine, ce qui explique que l'on recule dans certains classements. En Suisse, la promotion des femmes ne peut bien se faire que sur le long terme, en encourageant les femmes à s'engager, en améliorant la conciliation « travail-famille », mais aussi évidemment en favorisant l'égalité salariale. L'opportunité d'instaurer un congé paternité sera aussi bientôt débattue en Suisse, autour d'une initiative populaire, ce qui montre que la population se sent concernée.

Lorsque j'ai montré mon film « Home » aux États-Unis – l'histoire d'une famille qui habite au bord d'une autoroute et qui se coupe du monde pour continuer à vivre – les critiques américains me demandaient si le film était une métaphore de l'Europe dans le monde. Et lorsque je montrais mon film en Europe, la presse me demandait s'il était une métaphore de la Suisse au sein de l'Europe.

Je n'ai pas vu du tout votre film ainsi. Pour moi, le lent enfermement décrit dans « Home » est plutôt la métaphore de la phase d'insécurité que l'on vit depuis quelques années, une sorte de respiration de l'Histoire. Car l'isolement de la Suisse est un mythe. Dans la réalité, la Suisse est l'un des pays les plus ouverts du monde ! Elle a souvent participé aux grands mouvements de société, comme la Réforme, elle est championne du multilatéralisme, avec la Genève internationale notamment, et elle joue un rôle central au niveau des transports en Europe, avec le tunnel du Gothard.

Dans l'art contemporain, beaucoup produisent une pensée d'ordre politique, à propos du pouvoir, de l'argent, du rapport aux autres, aux images, au langage, au corps, au réel, etc. Pourquoi le monde politique n'est-il pas plus attentif à la production de cette pensée inventive, qui envisage le « vivre ensemble » autrement ?

Je pense au contraire qu'il y a beaucoup de contacts entre art et politique, mais ce n'est pas une relation très bien construite. Et les connexions se font souvent de manière incons-

ciente. Il y a aussi des moments d'incompréhension entre les deux, qui créent des tensions et soulèvent des débats, souvent très intéressants au niveau sociétal.

Faut-il être un bon acteur pour être un homme politique ?

Non, pas forcément. Comme politique, on ne peut jouer qu'un seul rôle. Donc il vaut mieux être authentique. Certaines parties d'une carrière politique sont parfois un peu scénarisées, mais il y a beaucoup de répétitions. J'ai joué dans un petit film d'étudiants à 16 ans, et je peux vous dire que je n'étais vraiment pas doué.

Ursula Meier est une cinéaste suisse reconnue internationalement. « Home » avec Isabelle Huppert a été sélectionné au Festival de Cannes et a obtenu de nombreuses distinctions. En 2012, « L'enfant d'en haut » avec Léa Seydoux et Kacey Mottet Klein reçoit un Ours d'Argent – prix spécial au Festival de Berlin. Le film obtient, tout comme « Home » en 2010, trois prix du cinéma suisse dont celui du meilleur film et représente à nouveau la Suisse aux Oscars. Début 2018, Ursula Meier termine « Journal de ma tête » avec Fanny Ardant et Kacey Mottet Klein.

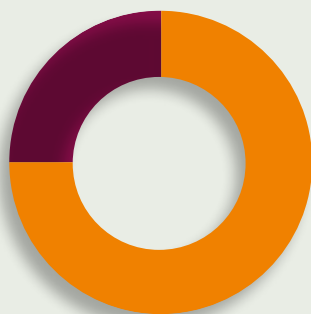


Informations concernant la présidence de la Confédération et les activités du président : www.admin.ch > Présidence de la Confédération

La Suisse en chiffres

POPULATION

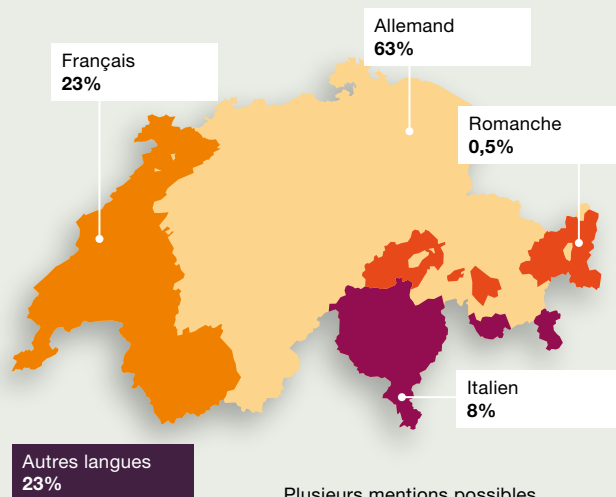
8,4 millions d'habitants



- Habitants **8 419 600**
- Dont **2 104 900** sans passeport suisse

La Suisse compte 8,4 millions d'habitants. 25 % d'entre eux sont des étrangers. Plus de la moitié des personnes n'ayant pas le passeport suisse sont nées en Suisse ou y vivent depuis au moins dix ans. La plupart de la population étrangère provient d'un pays de l'UE ou de l'AELE. Les Italiens (15 % des étrangers), les Allemands (14 %) et les Portugais (13 %) représentent la part la plus importante. 15 % des étrangers proviennent d'États non européens.

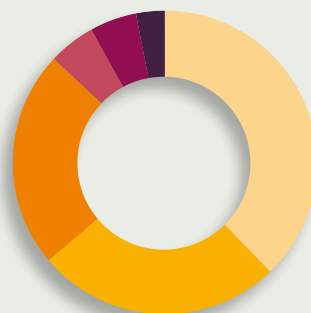
Quatre langues nationales



La Suisse est un État plurilingue. Elle compte quatre langues nationales, à savoir l'allemand, le français, l'italien et le romanche. 63 % de la population parlent essentiellement l'allemand (suisse allemand), 23 % le français, 8 % l'italien et 0,5 % le romanche. Mais d'autres langues sont également parlées en Suisse : l'anglais, le portugais, l'albanais (chacune d'entre elles par 3 à 5 % de la population), ainsi que diverses autres langues. Nombreuses sont les personnes qui indiquent parler deux langues comme langues principales.

Une majorité de chrétiens

70 % des personnes habitant en Suisse sont de confession chrétienne. Dans quatorze cantons, les catholiques représentent la majeure partie de la population, dans trois cantons les protestants. Dans les autres cantons, la situation est moins claire. Qu'ils soient chrétiens, musulmans ou juifs, pour la plupart des habitants, la religion ne joue pas un rôle majeur dans la vie quotidienne. La proportion de personnes n'appartenant à aucune communauté religieuse est de 23 % et ne cesse de croître depuis des années.



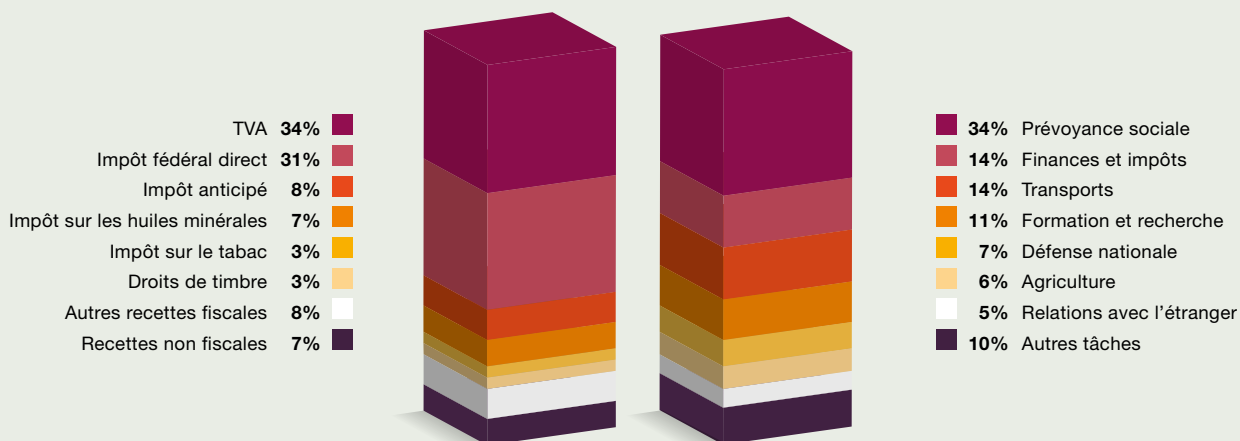
- 38% Église catholique romaine
- 26% Église évangélique réformée
- 23% Sans confession
- 5% Autres communautés chrétiennes
- 5% Communautés islamiques
- 3% Autres/sans indication

Tous les chiffres sont arrondis. Pour plus d'informations sur la population, veuillez consulter le site www.statistique.admin.ch

FINANCES DE LA CONFÉDÉRATION

67,01 milliards de recettes (2016)

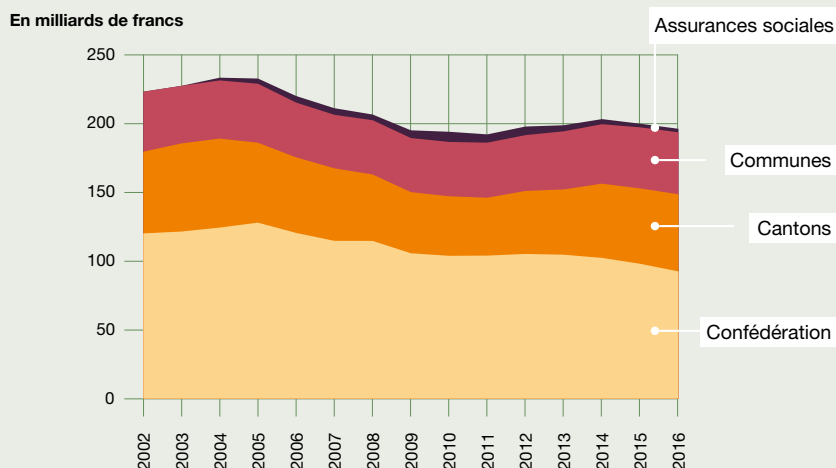
66,26 milliards de dépenses (2016)



La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et l'impôt fédéral direct sont les principales sources de revenu de la Confédération et représentent au total quelque 44 milliards de francs. L'impôt fédéral direct est prélevé sur le revenu des personnes physiques (impôt progressif, max. 11,5%) et sur le bénéfice des personnes morales (8,5%). La plupart des biens et services sont soumis à un taux de TVA de 7,7%. La Constitution prévoit quels impôts la Confédération a le droit de prélever.

La Confédération consacre un tiers de ses dépenses à la prévoyance sociale, à savoir 23 milliards de francs, dont la moitié est consacrée à l'assurance-vieillesse (AVS) et un cinquième à l'assurance-invalidité (AI). Parmi les autres domaines importants de la prévoyance sociale figurent les assurances-maladie (réduction des primes), les dépenses au titre de la migration et les prestations complémentaires. La prévoyance sociale fait partie des domaines de tâches qui enregistrent la plus forte croissance.

La dette a été réduite



La Confédération doit équilibrer à terme ses dépenses et ses recettes. Lorsque la conjoncture est bonne, elle doit réaliser un excédent ; en période économique difficile, les dépenses peuvent dépasser les recettes. Ce « frein à l'endettement » a été appliqué pour la première fois en 2003. Depuis 2005, la dette de la Confédération, qui se montait alors à 130 milliards de francs, a pu être réduite de plus de 30 milliards de francs. En comparaison internationale, la Suisse fait très bonne figure. Le taux d'endettement de l'État dans son ensemble représente à peine 30% du produit intérieur brut (PIB).

De la confédération d'États à l'État fédéral

L'HISTOIRE SUISSE

La Suisse s'est constituée au fil des siècles, née d'un tissu d'alliances aboutissant à un État fédéral, en passant par une confédération d'États. Définies en 1815, ses frontières et la neutralité sont reconnues depuis au plan internatio-

nal. Son système politique remonte à la Constitution de 1848. Les compétences de la Confédération, les droits politiques et la diversité politique n'ont cessé de se développer.

1291 | Ancienne Confédération

RÉSEAUX D'ALLIANCES

Des alliances de durée variable entre ville et campagne assurent l'ordre politique à l'intérieur et l'indépendance vis-à-vis de l'extérieur. En 1291, Uri, Schwytz et Unterwald concluent un pacte considéré comme l'acte fondateur de la Confédération. Le terme d'Eitgenozze (Confédéré) apparaît en 1315. La Confédération s'étend au fil des siècles grâce à de nouvelles alliances et conquêtes territoriales.

1803–1814 | Acte de Médiation

RELÂCHEMENT DE L'EMPRISE ÉTRANGÈRE

Après une guerre civile entre fédéralistes et partisans de la République helvétique, l'acte de Médiation octroyé par Napoléon à la Suisse rétablit en partie l'autonomie des cantons et fixe la plupart des frontières entre eux.

1847–1848 |

Guerre du Sonderbund

LIBÉRAUX CONTRE CONSERVATEURS

Les divergences de vues sur l'organisation de la confédération d'États débouchent sur une guerre civile entre cantons libéraux et cantons catholiques conservateurs. Le conflit s'achève sur une victoire des forces libérales.

1200

1800

1850

1798–1802 |

République helvétique

UN ÉTAT UNITAIRE SOUS OCCUPATION ÉTRANGÈRE

Après l'invasion des troupes françaises, la Confédération devient la République helvétique, État unitaire placé sous l'égide de Paris.

1815 | Pacte fédéral

NEUTRALITÉ ET CONFÉDÉRATION D'ÉTATS

Après la chute de Napoléon, les grandes puissances d'Europe reconnaissent la neutralité de la Suisse et fixent les frontières nationales en vigueur encore aujourd'hui. Le Pacte fédéral de 1815 réunit les différentes alliances entre cantons en une seule confédération d'États, chargée de la politique de sécurité.

1848 | Constitution fédérale

ÉTAT FÉDÉRAL DÉMOCRATIQUE

La Constitution fédérale garantit à la majorité des citoyens – de sexe masculin – des droits et des libertés tels que le droit de vote et d'éligibilité (suffrage féminin à partir de 1971). En référence au modèle américain, le système bicaméral est introduit au niveau fédéral, avec le Conseil national et la Chambre des cantons qui élisent le Conseil fédéral. Certains domaines sont centralisés, la Suisse se dirigeant vers un espace juridique et économique homogène.

1874, 1891 |
Extension de la démocratie

INITIATIVE ET RÉFÉRENDUM

La Constitution révisée transfère de nouvelles activités à la Confédération et étend les droits démocratiques au plan fédéral. Le référendum est introduit en 1874, l'initiative populaire en 1891. En 1891, le Parlement élit pour la première fois un représentant des milieux catholiques conservateurs (l'actuel PDC) à l'exécutif. Désormais, le Conseil fédéral n'est plus composé exclusivement de radicaux.

1919, 1929 | Système proportionnel

DAVANTAGE DE DÉMOCRATIE CONSENSUELLE

En 1919, le Conseil national est élu pour la première fois à la proportionnelle et le Conseil fédéral compte un second catholique conservateur, auquel s'ajoute un représentant du parti des paysans, artisans et bourgeois (l'actuelle UDC) à partir de 1929.

1959–2003 | « Formule magique »

DIVERSITÉ AU CONSEIL FÉDÉRAL

Ce sont les partis qui ont obtenu le plus de suffrages qui sont représentés au gouvernement : 2 PLR, 2 PDC, 2 PS, 1 UDC. La formule dite magique prévaudra jusqu'en 2003. Depuis, le multipartisme règne au Conseil fédéral.



1900

1950

2000

1914–1918 | Première Guerre mondiale, grève générale

IDÉES SOCIALISTES

À l'origine de la grève générale de 1918, on trouve la pauvreté et le chômage régnant durant la Première Guerre mondiale ainsi que les idées socialistes véhiculées par la révolution russe.

1939–1945 |
Seconde Guerre mondiale

INTÉGRATION DE LA GAUCHE

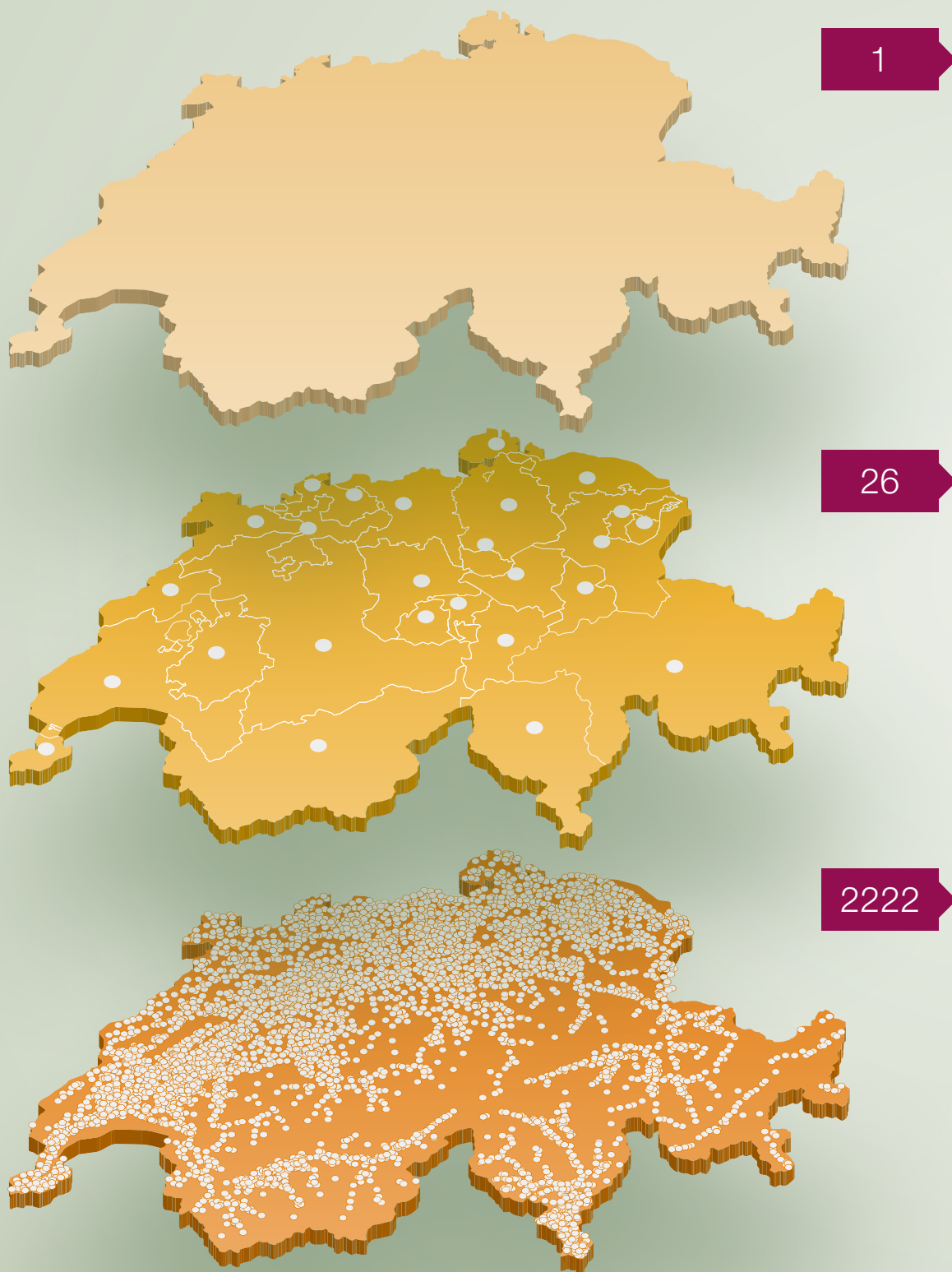
Les forces politiques de tous bords s'unissent pour contrer la menace venant de l'étranger : en 1943, en pleine guerre, un socialiste fait son entrée au gouvernement.

2000 |
Troisième Constitution fédérale

PÉRENNITÉ ET OUVERTURE

La révision totale de la Constitution met l'accent sur le partenariat dans les rapports entre la Confédération et les cantons, et règle la répartition des compétences. En 2000, le peuple suisse se prononce en faveur des accords bilatéraux avec l'Union européenne (UE). Deux ans plus tard, il donne son accord à l'adhésion à l'ONU.

LE FÉDÉRALISME



La Suisse est un État fédéral : le pouvoir est partagé entre la Confédération, les cantons et les communes. Les cantons et les communes disposent d'une grande marge de manœuvre pour accomplir leurs tâches.

Le fédéralisme assure la cohésion de la Suisse, malgré quatre cultures linguistiques et de nombreux particularismes régionaux.

Confédération

Depuis 1848, la Suisse est un État fédéral, appelé aussi « Confédération ». La Constitution fédérale fixe les compétences de la Confédération. Parmi elles figurent les relations avec l'étranger, la défense nationale, le réseau des routes nationales et l'énergie nucléaire. Le Parlement fédéral comprend le Conseil national et le Conseil des États, le gouvernement est composé de sept conseillers fédéraux, le Tribunal fédéral est l'autorité judiciaire suprême de la Confédération. La Confédération assure son financement en prélevant notamment l'impôt fédéral direct.

- 10% des Suisses vivent à l'étranger (« Suisses de l'étranger »).
- 85% des habitants vivent dans des zones urbaines.
- Les recettes de l'impôt fédéral direct constituent environ 31% des recettes totales de la Confédération.

Cantons

La Confédération est composée de 26 cantons, appelés également « États ». Chaque canton a son propre parlement, son propre gouvernement, ses propres tribunaux et sa propre constitution. Celle-ci ne doit pas être contraire à la Constitution fédérale. Les cantons exécutent les prescriptions de la Confédération, mais accomplissent leurs tâches de façon autonome. Ils jouissent notamment d'une grande liberté en ce qui concerne les écoles, les hôpitaux, la culture et la police. Chaque canton perçoit des impôts pour financer ses tâches.

- Dans le canton de Bâle-Ville, le produit intérieur brut (PIB) par habitant est environ trois fois plus élevé que dans le canton d'Uri.
- 7 cantons versent de l'argent et 19 cantons bénéficient de paiements compensatoires au titre de la péréquation financière.
- La *Landsgemeinde* est encore pratiquée dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de Glaris.

Communes

Les 26 cantons sont subdivisés en communes. Chaque canton fixe lui-même les tâches qui relèvent de sa compétence et celles qui incombent aux communes. Parmi les tâches des communes figurent notamment l'aménagement local, le règlement des écoles, l'aide sociale et les pompiers. Les grandes communes et les villes ont des parlements et organisent des votations populaires. Dans les petites communes, les citoyens se réunissent en assemblée communale pour se prononcer sur des objets politiques. Chaque commune prélève des impôts communaux.

- La plus petite commune (Corippo, TI) compte 13 habitants, la plus grande (la ville de Zurich) en compte 400 000.
- Chaque année, environ 30 communes disparaissent suite à des fusions.
- Dans quatre communes sur cinq, les électeurs se réunissent en assemblée communale pour se prononcer sur des objets politiques.

Fondement

DÉMOCRATIE DIRECTE

DÉMOCRATIE



Pour chaque votation fédérale, plus de 5 millions de brochures sont imprimées. Elles contiennent des explications sur les objets soumis au vote et sont envoyées à toutes les personnes ayant le droit de vote.

La séparation des pouvoirs _____ 16

Les élections et les votations _____ 18

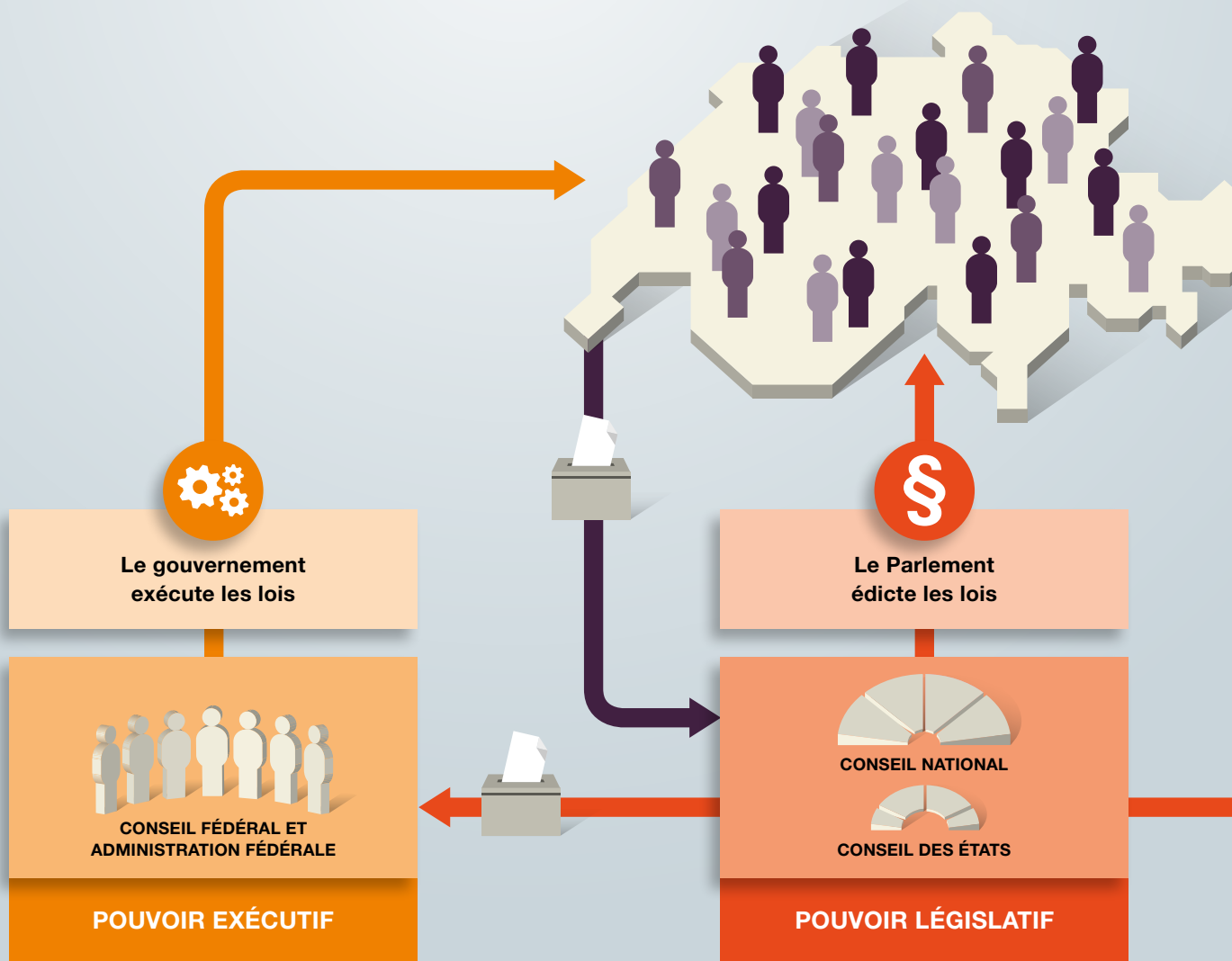
Les partis _____ 20



Un principe fondamental de la démocratie

LA SÉPARATION DES POUVOIRS

Ce principe empêche la concentration du pouvoir entre quelques personnes ou institutions et prévient les abus de pouvoir. Le pouvoir de l'État est réparti entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Une personne ne peut appartenir qu'à un des trois pouvoirs étatiques à la fois. La Suisse a instauré la séparation des pouvoirs lors de la création de l'État fédéral en 1848.

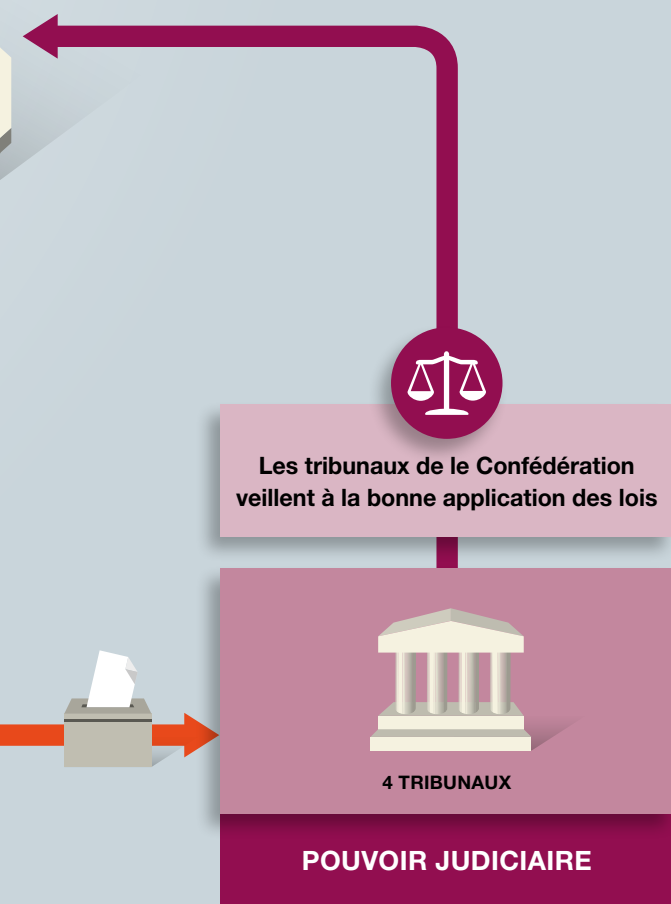


Mise en œuvre des lois

Le Conseil fédéral est le gouvernement de la Suisse. Il gère les affaires courantes et met en œuvre les lois adoptées par le Parlement. Chacun des sept membres du Conseil fédéral dirige un département. Avec la Chancellerie fédérale, les sept départements forment ensemble l'administration fédérale.

Élaboration des lois

Le Parlement est composé du Conseil national et du Conseil des États. Les deux conseils sont sur un pied d'égalité et forment ensemble l'Assemblée fédérale. Le Parlement élabore des lois et surveille la gestion du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral.



Administration de la justice

Le Tribunal fédéral est la Cour suprême de la Suisse. Il veille à l'application uniforme du droit et protège les droits des citoyens. En outre, en tant qu'autorité suprême, il tranche les litiges entre les citoyens et l'État ainsi qu'entre la Confédération et les cantons.

Qui élit qui ?

En Suisse, quelque 5,3 millions d'hommes et de femmes peuvent participer aux élections fédérales. Les personnes de moins de 18 ans et les ressortissants étrangers n'ont pas le droit de vote au niveau fédéral.

Le peuple suisse élit le Parlement (pouvoir législatif). Le peuple est donc l'autorité politique suprême de la Suisse. Le Conseil national représente l'ensemble de la population, le Conseil des États les 26 cantons. Les élections fédérales ont lieu tous les quatre ans.

Le Parlement élit de nombreuses autorités :

- **Le pouvoir exécutif** : les sept membres du Conseil fédéral et le chancelier de la Confédération. La durée de leur mandat est de quatre ans, ils peuvent être réélus. (p. 42)
- **Le pouvoir judiciaire** : le président du Tribunal fédéral ainsi que les juges du Tribunal fédéral et des trois tribunaux de première instance. (p. 80)
- **Le Procureur général de la Confédération** : il dirige le Ministère public de la Confédération. Ce dernier poursuit notamment des infractions en rapport avec les explosifs et l'espionnage ou des délits commis par des employés de la Confédération dans l'exercice de leurs fonctions.

www.ministerepublic.ch

Qui contrôle qui ?

Le Parlement exerce la haute surveillance sur le Conseil fédéral et l'administration fédérale ainsi que sur les tribunaux fédéraux et le Ministère public de la Confédération. Les membres du Parlement sont élus par le peuple. C'est donc à ce dernier qu'ils doivent rendre des comptes.

Les droits politiques

LES ÉLECTIONS ET LES VOTATIONS

Il n'est guère de pays où le peuple participe aussi largement aux décisions politiques qu'en Suisse. À condition d'avoir au moins 18 ans, les Suisses ont le droit d'élire leurs représentants et de voter sur des objets au plan national. Le peuple est appelé à participer tous les quatre ans à l'élection des membres du Parlement et, en outre, à se prononcer jusqu'à quatre fois par an, lors des votations populaires, sur des sujets politiques concrets. Le plus souvent, divers objets sont soumis à votation lors d'un même scrutin.

Votations sur la Constitution et sur les lois

Toute modification de la Constitution doit faire l'objet d'une votation (référendum obligatoire). Les modifications de la Constitution requièrent la double majorité, à savoir le consentement du peuple et des cantons. Les lois, nouvelles ou modifiées, ne sont par contre soumises au verdict populaire que si une votation est demandée (référendum facultatif). La loi est acceptée si la majorité du peuple donne son aval (majorité simple).

Calendrier des votations 2018

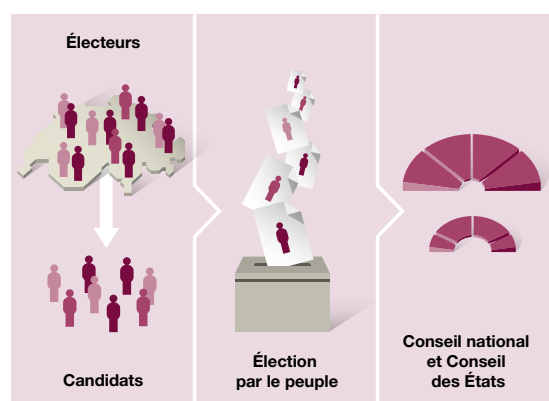
Le Conseil fédéral fixe en général au moins quatre mois à l'avance les objets qui seront soumis au vote. Les dates des scrutins, quant à elles, sont déjà fixées bien plus tôt. À l'heure actuelle, elles le sont déjà jusqu'en 2036.

En 2018, il y aura des votations fédérales les dimanches suivants : le 4 mars, le 10 juin, le 23 septembre et le 25 novembre.



Vidéos sur les objets de la votation:
www.admin.ch/videos

LE DROIT D'ÉLIRE



Droit de vote et éligibilité

Tous les électeurs peuvent, d'une part, élire les membres du Parlement et, d'autre part, se porter candidats à l'élection. Les Suisses de l'étranger peuvent eux aussi participer à l'élection du Conseil national et, selon les cantons, à celle du Conseil des États.

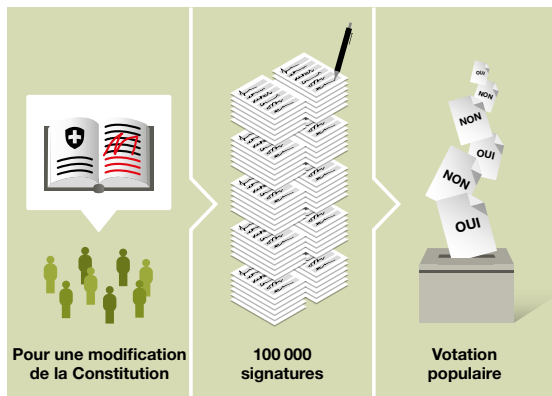
Conseil national et Conseil des États

Les 200 membres du Conseil national et les 46 membres du Conseil des États sont élus directement par le peuple. Les élections ont lieu tous les quatre ans par voie écrite. Seul Appenzell Rhodes-Intérieures connaît encore le scrutin à main levée pour l'élection de son représentant au Conseil des États par la *Landsgemeinde*.

- En 2015, le taux de participation aux élections fédérales était de 48 %.
- En 2015, 1308 femmes et 2480 hommes se sont portés candidats à l'élection du Conseil national.
- Au plan fédéral, les femmes ont le droit de vote et peuvent être élues depuis 1971.

LES INSTRUMENTS DE LA DÉMOCRATIE DIRECTE

L'INITIATIVE POPULAIRE



Modifier la Constitution

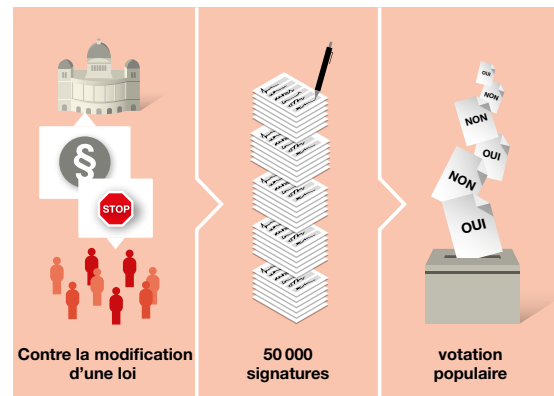
En déposant une initiative populaire, les citoyens peuvent demander une modification de la Constitution, mais non d'une loi. Tous les Suisses ayant le droit de vote peuvent signer une initiative populaire ou en lancer une eux-mêmes à condition de regrouper au moins sept personnes (comité d'initiative).

100 000 signatures valables

Afin qu'une initiative populaire aboutisse, elle doit recueillir 100 000 signatures valables. Ces dernières doivent être récoltées dans un délai de 18 mois. Le Conseil fédéral et le Parlement recommandent ensuite l'acceptation ou le rejet de l'initiative. Afin que l'initiative soit acceptée, il faut la double majorité du peuple et des cantons. En cas d'acceptation, l'initiative est mise en œuvre ; en cas de rejet, l'ancien droit est maintenu.

- Au plan fédéral, le droit d'initiative existe depuis 1891.
- 209 initiatives populaires ont été soumises à votation depuis lors, dont 22 ont été acceptées.
- Le 31.12.2017, 10 initiatives populaires étaient au stade de la récolte des signatures, 14 étaient pendantes auprès du Conseil fédéral ou du Parlement et deux étaient prêtes à être soumises à votation.

LE RÉFÉRENDUM FACULTATIF



Refuser une nouvelle loi

Le Parlement adopte les nouvelles lois et celles qui ont été modifiées. Les citoyens peuvent demander le référendum pour s'y opposer ou pour s'opposer à certains traités internationaux. Le droit de référendum est lui aussi un pilier fondamental de la démocratie directe.

50 000 signatures valables

Tous les Suisses disposant du droit de vote peuvent signer une demande de référendum. Pour qu'il y ait une votation populaire, il faut que huit cantons ou 50 000 citoyens le demandent dans un délai de 100 jours. Le projet entre en vigueur si la majorité du peuple l'approuve (majorité simple). Dans l'hypothèse contraire, l'ancien droit est maintenu.

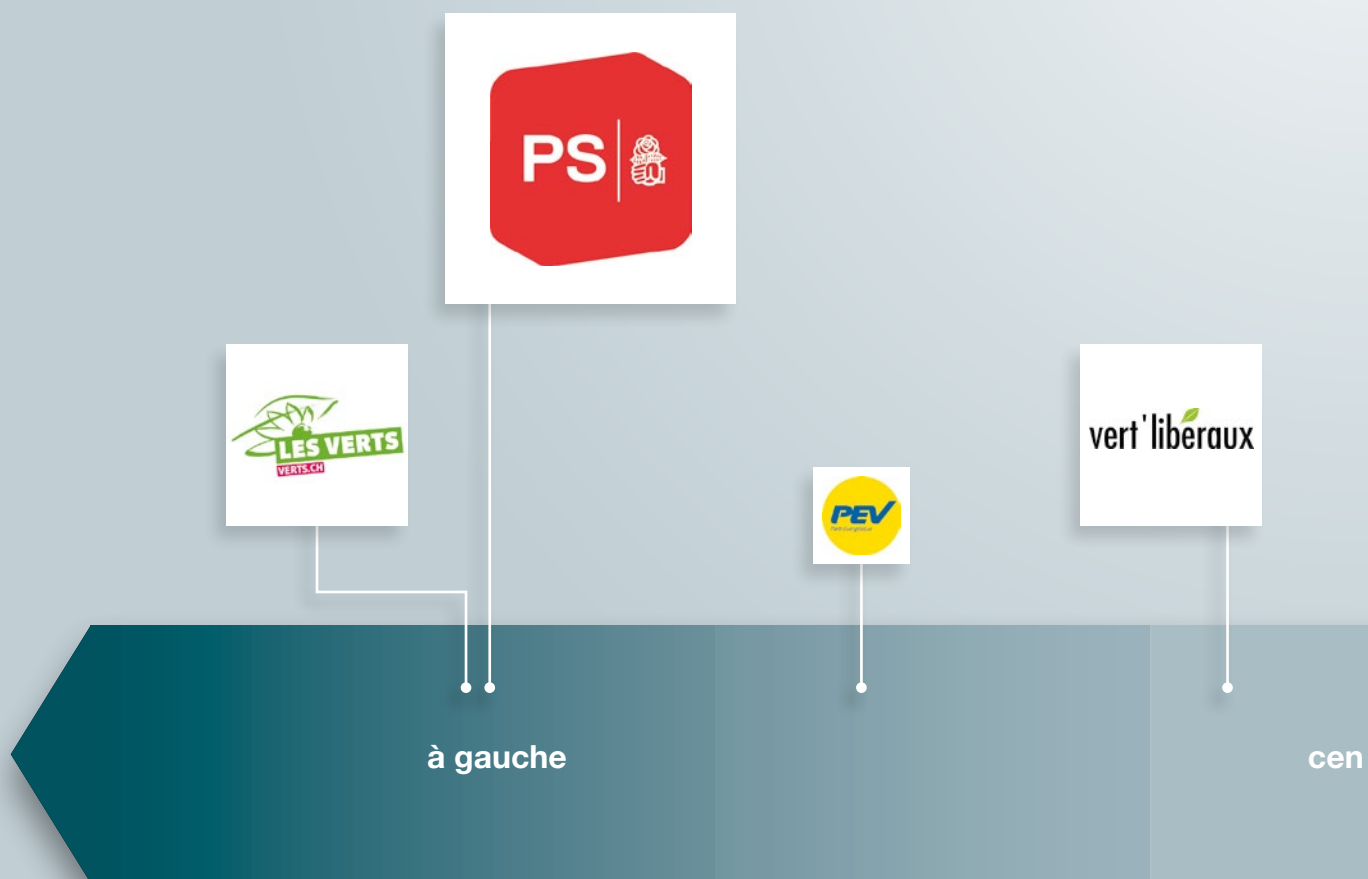
- Le droit de référendum a été instauré en 1874.
- Depuis lors, 185 référendums facultatifs ont abouti, dont 80 ont été rejetés par le peuple.
- Le 31.12.2017, le délai référendaire courait pour 14 lois fédérales ou arrêtés fédéraux. Une récolte de signatures était en cours pour un de ces objets.

Des intermédiaires entre le peuple et l'État

LES PARTIS DE GAUCHE À DROITE

Les partis sont indispensables au bon fonctionnement de la démocratie : ils contribuent à la formation de l'opinion politique, proposent des candidats pour l'exercice de tâches publiques et lancent des initiatives et des référendums. Ils se distinguent les uns des autres par leur vision de l'État, de la société et de l'économie.

Les partis de gauche sont en faveur d'un État social bien développé, les partis à la droite du centre militent surtout pour une politique économique libérale et la responsabilité individuelle. Hormis la question gauche-droite, les enjeux portent sur l'environnement, l'ouverture de la Suisse face à l'Europe et aux organisations internatio-



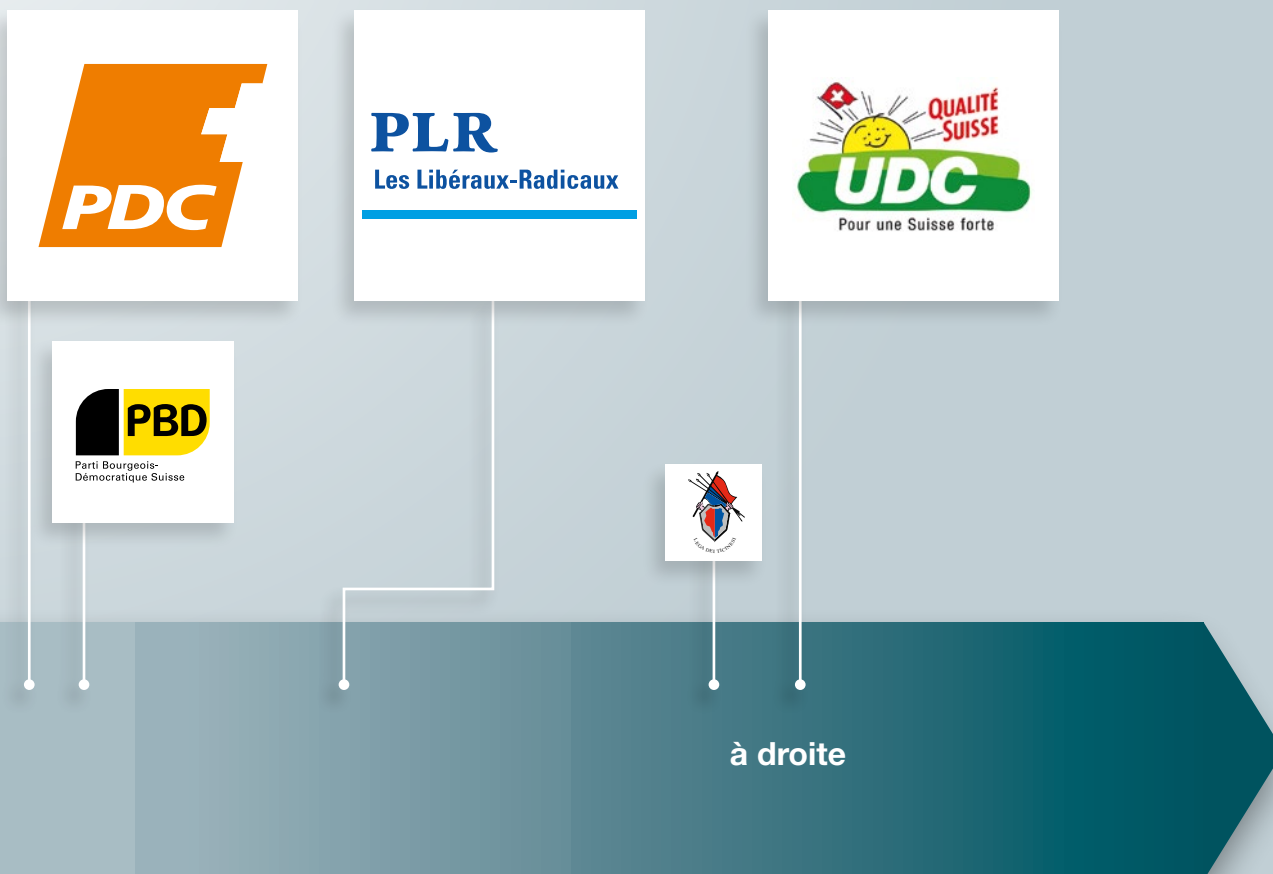
Que signifie « à gauche » ?

- Plus d'État social, moins d'inégalités dans la société
- Les intérêts des travailleurs avant tout
- Pour les contrôles des prix et le service public
- Pour un renforcement de la politique de la paix, pour une réduction de l'armée

nales ainsi que les valeurs libérales (p. ex. partenariat entre personnes de même sexe). Les partis du centre soutiennent, selon les sujets, les partis de gauche ou les partis de droite.

La Suisse compte de nombreux partis, dont aucun n'a la majorité au plan fédéral. Quatre partis atteignent chacun

une force de plus de 10 % au Conseil national (UDC : 29 %, PS : 19 %, PLR : 16 %, PDC : 12 %). La plupart des partis sont représentés dans toutes les régions linguistiques. Au sein des mêmes partis, il y a toutefois des tendances divergentes selon les régions linguistiques et les cantons.



Que signifie « à droite » ?

- Pour la liberté et la responsabilité individuelle, rôle subsidiaire pour l'État
- Les intérêts des employeurs avant tout
- Liberté d'entreprise, incitations économiques
- Pour une défense nationale forte

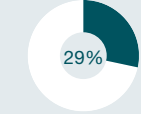

Les douze partis représentés au plan fédéral

LES PARTIS EN BREF

Durant la législature 2015 à 2019, le Conseil national comprend douze partis. Six d'entre eux sont aussi représentés au Conseil des États, quatre au Conseil fédéral. Voici un bref descriptif des partis représentés au plan fédéral. L'ordre retenu correspond au nombre de sièges qu'ils comptent à l'Assemblée fédérale.





UDC Union démocratique du centre



| | | | | | |
|---|---|--|--|--|------------------------------|
|  Président du parti Albert Rösti www.udc.ch |  29% | Conseil des États | Conseil national | Conseil fédéral | Fondé en 1971 (PAI/PAB 1917) |
| | | 5  | 65   | 2  | |

PS Parti socialiste suisse



| | | | | | |
|---|---|---|--|--|---------------|
|  Président du parti Christian Levrat www.sp-ps.ch |  22% | Conseil des États | Conseil national | Conseil fédéral | Fondé en 1888 |
| | | 12   | 43   | 2   | |

PLR PLR.Les Libéraux-Radicaux



| | | | | | |
|---|---|---|--|--|--------------------------------|
|  Présidente du parti Petra Gössi www.plr.ch |  19% | Conseil des États | Conseil national | Conseil fédéral | Fondé en 1894 (fusion en 2009) |
| | | 13   | 33   | 2  | |

PDC Parti démocrate-chrétien



| | | | | | |
|--|---|---|--|--|---------------|
|  Président du parti Gerhard Pfister www.pdc.ch |  16% | Conseil des États | Conseil national | Conseil fédéral | Fondé en 1912 |
| | | 13   | 27   | 1  | |

Les Verts Parti écologiste suisse



| | | | | | |
|---|--|--|--|--|---------------|
|  Présidente du parti Regula Rytz www.verts.ch |  4,8% | Conseil des États | Conseil national | | Fondé en 1983 |
| | | 1  | 11   | | |


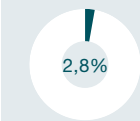




PBD Parti Bourgeois-Démocratique Suisse

| | | | | |
|---|---|--|---|-------------------------|
|  Président du parti Martin Landolt www.pbd.info |  3,3% | Conseil des États 1  | Conseil national 7  1  6 | Fondé en 2008 |
|---|---|--|---|-------------------------|





pvl Parti vert'libéral Suisse



| | | | | |
|---|---|--|---|-------------------------|
|  Président du parti Jürg Grossen www.vertliberaux.ch |  2,8% | | Conseil national 7  3  4 | Fondé en 2007 |
|---|---|--|---|-------------------------|



PEV Parti évangélique suisse



| | | | | |
|---|---|--|---|-------------------------|
|  Présidente du parti Marianne Streiff-Feller www.evpev.ch |  0,8% | | Conseil national 2  1  1 | Fondé en 1919 |
|---|---|--|---|-------------------------|

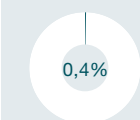
LdT Lega dei Ticinesi



| | | | | |
|---|---|--|---|-------------------------|
|  Coordinateur Attilio Bignasca www.lega-dei-ticinesi.ch |  0,8% | | Conseil national 2  1  1 | Fondé en 1991 |
|---|---|--|---|-------------------------|




CSP OW Parti chrétien-social Obwald



| | | | | |
|---|---|--|---|-------------------------|
|  Coprésidents du parti Sepp Stalder Christian Schäli www.csp-ow.ch |  0,4% | | Conseil national 1  | Fondé en 1956 |
|---|---|--|---|-------------------------|

MCG Mouvement Citoyens Genevois



| | | | | |
|--|---|--|---|-------------------------|
|  Présidente du parti Ana Roch www.mcge.ch |  0,4% | | Conseil national 1  | Fondé en 2005 |
|--|---|--|---|-------------------------|

PST Parti Suisse du Travail



| | | | | |
|---|---|--|---|-------------------------|
|  Président du parti Gavriel Pinson www.pst.ch |  0,4% | | Conseil national 1  | Fondé en 1944 |
|---|---|--|---|-------------------------|



Pourcentage de sièges à l'Assemblée fédérale
(Conseil national et Conseil des États), en chiffres ronds

Pouvoir législatif

PARLEMENT



PARLEMENT

| | | | |
|---|----|---------------------------------|----|
| Le Conseil national et le Conseil des États _____ | 26 | Les Services du Parlement _____ | 34 |
| L'organisation des conseils _____ | 28 | Mon point de vue _____ | 35 |
| La Chambre basse et la Chambre haute _____ | 30 | La genèse d'une loi _____ | 36 |
| La mécanique parlementaire _____ | 32 | Le Palais du Parlement _____ | 38 |
| Un parlement de milice _____ | 33 | | |



Le salon du Conseil fédéral fraîchement rénové est le centre névralgique de l'élection du Conseil fédéral. C'est aussi là qu'ont été comptés les bulletins de vote déposés lors de l'élection du conseiller fédéral Ignazio Cassis.

Deux chambres – un Parlement

LE CONSEIL NATIONAL ET LE CONSEIL DES ÉTATS

La voix du peuple et des cantons

Le Parlement suisse, le pouvoir législatif de notre pays, se compose de deux chambres qui, bien que dotées des mêmes compétences, n'en sont pas moins très différentes. Si le Conseil national, la Chambre basse, rassemble les représentants du peuple, le Conseil des États ou Chambre haute réunit les représentants des cantons. Ces deux chambres forment ensemble l'Assemblée fédérale, constituée de 246 députés qui représentent les différents partis, intérêts, régions et communautés linguistiques de la Suisse ainsi que les différents points de vue qui s'y expriment.

Les **200 membres du Conseil national** sont la voix de quelque 8 millions d'habitants que compte notre pays. Chacun de ces députés représente ainsi en moyenne 40 000 personnes. Forte de 35 membres, la délégation zurichoise est la plus importante de toutes. Comme la Constitution fédérale prévoit que chaque canton a droit à au moins un siège au Conseil national, un canton comme Appenzell Rhodes-Intérieures, qui compte 16 000 habitants, délègue lui aussi un représentant à Berne.

Les **46 membres du Conseil des États** représentent chacun leur canton, à raison de deux députés par canton. Cette règle connaît toutefois une exception : en tant qu'anciens demi-cantons, les cantons d'Obwald, de Nidwald, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, d'Appenzell Rhodes-Intérieures et d'Appenzell Rhodes-Extérieures n'ont droit qu'à un représentant chacun à la Chambre haute. Les députés au Conseil des États sont tous élus au suffrage direct.

Si les deux conseils siègent en principe séparément, il arrive qu'ils se réunissent pour examiner en commun certains objets parlementaires. Ainsi, c'est l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) qui élit notamment les membres du Conseil fédéral et des tribunaux fédéraux. Elle est l'autorité suprême de la Confédération – sous réserve des droits du peuple et des cantons. Il s'agit là d'une particularité tout helvétique : à la différence d'autres pays, c'est le Parlement qui, en Suisse, élit le gouvernement et l'instance judiciaire suprême ; de plus, aucun tribunal ne peut examiner les décisions du Parlement qui, par ailleurs, ne peut être dissous avant la fin d'une législature.

Assemblée fédérale (Chambres réunies)

L'Assemblée fédérale (Chambres réunies) siège dans la salle du Conseil national. Alors que les députés de la Chambre basse sont assis à leur place habituelle, ceux du Conseil des États prennent place au fond de la salle, sur les sièges qui sont réservés à leurs cantons respectifs. Les séances sont dirigées par le président du Conseil national qui, pour cette raison, est appelé « premier citoyen de Suisse ».



Interview avec le président du Conseil national
Dominique de Buman:
www.parlament.ch > LE BLOG

Interview avec la présidente du Conseil des
États Karin Keller-Sutter:
www.parlament.ch > LE BLOG



Salle du Conseil national



Deux modes d'élection

Tous les quatre ans, en automne, le Conseil national est renouvelé intégralement. Cette élection se déroule selon des règles uniformes dans toute la Suisse et, dans la plupart des cantons, selon le système proportionnel. Chaque canton constitue une circonscription électorale et a droit à au moins un siège.

L'élection des députés au Conseil des États est par contre régie par le droit cantonal. Sauf dans les cantons du Jura et de Neuchâtel, l'élection du Conseil des États s'effectue selon le système majoritaire. Elle a lieu en même temps que celle du Conseil national dans tous les cantons, à l'exception d'Appenzell Rhodes-Intérieures.

La composition politique des deux chambres diffère considérablement, ce qui s'explique notamment par le mode d'élection respectif des conseils. Au Conseil national, l'UDC, qui compte 65 sièges, est de loin le parti le plus fort actuellement ; il est suivi du PS avec 43 sièges, du PLR avec 33 sièges et du PDC avec 27 sièges. Au Conseil des États en revanche, le PDC et le PLR comptent treize représentants chacun, le PS douze et l'UDC cinq députés.

Scrutin proportionnel et scrutin majoritaire

Selon le mode de **scrutin proportionnel**, les sièges sont attribués aux différents partis en fonction du nombre de voix que ceux-ci ont recueillies ; ils reviennent ensuite aux candidats les mieux placés de chaque parti concerné. Ce système permet aux petits partis d'entrer eux aussi au Parlement.

Le mode de **scrutin majoritaire** prévoit qu'est élu celui qui, dans son canton, a obtenu le plus grand nombre de voix. Un tel système favorise les grands partis et les personnalités en vue.

Au Conseil des États, tous les cantons ont le même poids, indépendamment de leur taille et de leur population, ce qui crée un équilibre, au Parlement, entre les grands et les petits cantons.

Des élections fédérales tous les quatre ans

Lors des élections fédérales, qui coïncident avec la fin d'une législature, près de 30% des sièges sont en général renouvelés. En cours de législature, environ 10% des députés se retirent ou sont remplacés. Les prochaines élections fédérales auront lieu en 2019.



Vidéo « Parlons du Parlement »:
www.parlement.ch > Le Parlement >
Fonctionnement du Parlement > Vidéo

Salle du Conseil des États



L'ORGANISATION DES CONSEILS

Les organes du Parlement

Tout groupe de taille relativement importante a besoin de règles. C'est notamment le cas du Conseil national et du Conseil des États : chaque député se voit attribuer un siège et, en principe, les membres d'un même parti sont assis côte à côte. Lors de la première séance d'une nouvelle législature, chacun des conseils élit son **collège présidentiel** et les membres de son **bureau**. Les séances sont dirigées par le président du conseil, qui peut compter sur le soutien du secrétariat du conseil.

Les membres d'un même parti ou de partis partageant les mêmes affinités politiques se rassemblent au sein d'un **groupe parlementaire**. Pour pouvoir se constituer, un groupe doit comprendre au minimum cinq membres d'un conseil. Au Conseil national, pour la plupart des objets, seuls les membres d'un groupe ont droit à la parole ; de plus, l'appartenance à un groupe y est une condition sine qua non pour pouvoir siéger au sein d'une commission. En d'autres termes, il est indispensable de faire partie d'un groupe parlementaire pour pouvoir défendre efficacement ses convictions. C'est la raison pour laquelle les partis comptant moins de cinq parlementaires s'efforcent de rallier un groupe. À l'inverse, ils sont activement courtisés par les groupes, car plus un groupe compte de membres, plus

il occupe de sièges au sein des commissions et, partant, plus il est influent dans les conseils.

Pour les députés, il n'est pas simple de se forger une opinion approfondie sur la multitude des dossiers à traiter, qui se rapportent souvent à des sujets plutôt techniques. Aussi les objets sont-ils examinés au sein des groupes avant d'être soumis aux conseils : les membres d'un groupe donné essaient de s'entendre sur une position commune qu'ils puissent défendre devant leur conseil aussi bien que devant les médias ou le public. Les députés votent toutefois sans instructions : chacun d'entre eux est libre, lors des votes du conseil, de s'écarter de l'opinion de son groupe parlementaire ainsi que de la position de son canton ou d'une association dont il défend les intérêts.

Dans les **commissions**, les députés peuvent mener des discussions détaillées et approfondies, clarifier des points techniques, entendre des spécialistes de l'administration, des experts ou des représentants des milieux concernés et s'entretenir avec les conseillers fédéraux. Ils peuvent également mettre à l'épreuve leurs idées pour voir si elles sont susceptibles de recueillir une majorité d'avis favorables en dehors de leur parti.



Compétences

La mission première du Parlement est bien évidemment d'élaborer des lois, dans des domaines aussi différents que la protection de la nature, le service civil, la construction d'autoroutes, le matériel de guerre, la situation des Suisses de l'étranger ou encore la promotion de la paix.

Le Parlement remplit également les tâches suivantes :

- débloquer des ressources financières (budget) et approuver le compte d'État de la Confédération ;
- exercer une surveillance sur le Conseil fédéral, l'administration fédérale et les tribunaux fédéraux ;
- élire les membres du Conseil fédéral et des tribunaux fédéraux ainsi que le chancelier de la Confédération ;
- approuver les traités internationaux dont la conclusion ne relève pas de la compétence du Conseil fédéral ;
- entretenir des relations suivies avec les parlements étrangers.

Discussion en marge du débat



Un véritable apprentissage

Présider un conseil est une tâche exigeante, d'autant que l'exercice est limité à une année. Un futur président dispose toutefois de deux ans pour se familiariser avec cette fonction, étant donné qu'il est d'abord élu deuxième vice-président puis premier vice-président. Cette procédure permet de garantir une véritable continuité en dépit du changement qui survient chaque année.

Les femmes au Parlement

En Suisse, les femmes n'ont acquis le droit de vote et d'éligibilité qu'en 1971. Depuis, leur proportion au sein du Parlement est passée de 5 % à 30 % à l'heure actuelle. À titre de comparaison, 23 % des sièges parlementaires sont occupés par des femmes sur le plan mondial ; dans les pays scandinaves, ce taux est de 40 % environ. Avec un taux de 56 %, le Parlement du Rwanda est celui qui compte la plus grande proportion de femmes.

Un Parlement toujours plus jeune ?

Il y a près de 20 ans, le Parlement suisse était constitué en majorité de députés âgés de 40 à 60 ans. Dans les années 1920, environ un cinquième des parlementaires avaient moins de 40 ans. Actuellement, la répartition des tranches d'âge est assez équilibrée : le plus jeune député a 29 ans et le plus âgé, 75 ans.

Sur un pied d'égalité

LA CHAMBRE BASSE ET LA CHAMBRE HAUTE

Le bicamérisme établit un équilibre entre les grands et les petits cantons et donne davantage de poids aux différentes régions linguistiques. Il s'agit d'un système qui n'est pas très répandu : les parlements de nombreux pays ne sont constitués que d'une chambre. Dans les systèmes bicaméraux, la « grande » chambre, qui rassemble le plus souvent les représentants du peuple, a en principe plus de droits que la « petite » chambre, qui réunit d'ordinaire les représentants des régions. Ce n'est pas le cas en Suisse : les deux conseils sont dotés **des mêmes compétences**, ils examinent les mêmes objets en procédant de la même manière ; cela vaut également pour les questions budgétaires. La priorité d'examen d'un objet revient à chacune des deux chambres à tour de rôle. Celles-ci doivent prendre des décisions concordantes pour qu'elles soient valables. Les membres du Conseil des États et ceux du Conseil national sont eux aussi investis des mêmes droits : chacun d'eux peut déposer des projets de loi ou confier des mandats au Conseil fédéral. On retrouve cette **parfaite égalité** dans le Congrès américain, où le Sénat et la Chambre des représentants ont les mêmes compétences. En Europe, par contre, la Suisse est le seul pays à connaître un tel système. À noter que ses cantons ont tous un parlement monocaméral.

Chaque conseil peut examiner un même projet de loi au maximum trois fois, l'objectif étant que les deux chambres aboutissent à des décisions identiques. Ce n'est pas toujours facile, mais la plupart du temps, c'est possible, car chaque conseil s'efforce de faire des concessions. Cette disposition au compromis ne va pourtant pas de soi compte tenu de la culture politique spécifique de chaque chambre. En effet, du fait de leur **composition politique différente**, les conseils ne votent souvent pas de la même manière. Le Conseil des États est en outre plus proche des cantons que le Conseil national. La taille des chambres joue également un rôle : les 46 députés de la Chambre haute peuvent

s'exprimer spontanément sur chaque objet, alors que les 200 députés du Conseil national doivent se conformer à des règles complexes concernant la prise de parole, qui laissent peu de place à la spontanéité. Au Conseil des États, il est ainsi plus facile qu'au Conseil national d'influencer un vote si l'on présente de bons arguments.

Le processus législatif est généralement long jusqu'à l'adoption, par les deux chambres, d'une loi d'une teneur absolument identique. Cependant, une fois qu'une loi a été adoptée par le Parlement et qu'elle a franchi l'obstacle d'un éventuel référendum, elle est établie pour longtemps dans le dispositif législatif. Le caractère prévisible du processus législatif et la **stabilité des décisions politiques** contribuent largement au succès et à la prospérité de la Suisse.

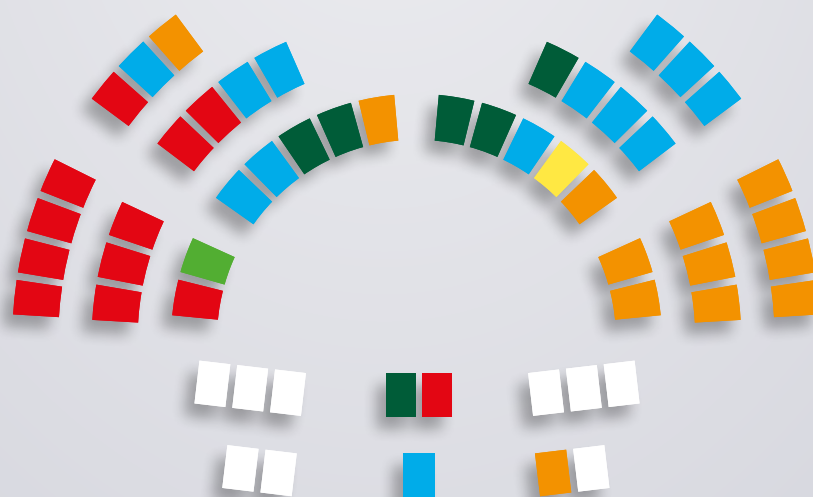
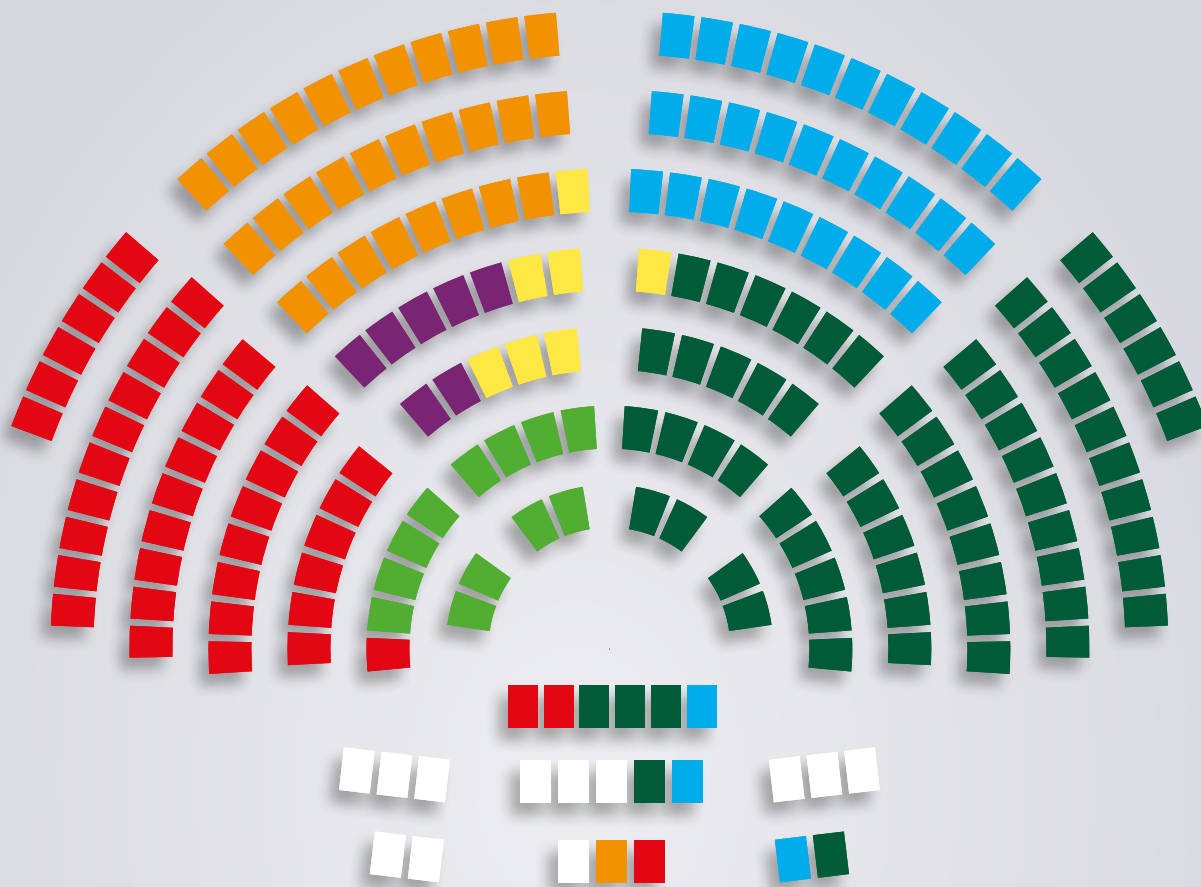
Les alliances

Seul, un groupe parlementaire ne peut faire aboutir un objet ; pour y parvenir, il doit créer des alliances. En règle générale, en cas de projet controversé, le Parlement se divise en deux, regroupant d'un côté les partis bourgeois et de l'autre les partis de gauche. En fin de compte, ce sont les partis du centre qui tranchent, en soutenant l'un ou l'autre courant politique. Toutefois, des « alliances contre nature » apparaissent de temps en temps : la gauche (le PS et les Verts) et la droite dure (UDC) unissent leurs forces, même si leurs motifs sont en partie opposés, pour modifier un projet en profondeur, voire pour rejeter celui-ci.

Les membres du Parlement classés par ordre alphabétique ou par canton :

www.parlement.ch > Organes

RÉPARTITION DES SIÈGES AU CONSEIL NATIONAL



RÉPARTITION DES SIÈGES AU CONSEIL DES ÉTATS

Groupes parlementaires

- UDC
- PS
- PLR
- PDC
- Les Verts
- PBD
- PVL

Comment faire passer ses idées

LA MÉCANIQUE PARLEMENTAIRE

Les instruments parlementaires

Tout membre du Conseil national ou du Conseil des États peut déposer une initiative parlementaire ou une intervention pour proposer d'inscrire de nouvelles dispositions dans la Constitution, de créer de nouvelles lois ou de modifier lois ou Constitution ; il peut également demander au Conseil fédéral et à l'administration d'élaborer des rapports ou de fournir des informations.

Pour chaque intervention, le Conseil fédéral et l'administration doivent procéder à des éclaircissements et rendre un avis avant que la commission compétente puis le conseil n'en débattent.

Pour que les interventions et les initiatives parlementaires aboutissent, il faut qu'elles rallient une majorité de suffrages : dans les commissions ou au conseil, voire dans les deux chambres. C'est toutefois loin d'être toujours le cas, étant donné qu'elles portent la plupart du temps sur des sujets politiquement controversés.

Ces instruments sont très largement utilisés par les parlementaires : si l'on comptait en moyenne 3,9 interventions par député et par an en 1995, ce chiffre a grimpé à 9,4 en 2009, le record jusqu'à présent ; il est ensuite légèrement redescendu, pour atteindre 8 interventions par député en 2011. En 2017, 2090 interventions ont été déposées (8,5 par député).

Par la voie de l'**initiative parlementaire**, un député peut proposer – sous la forme d'une idée générale ou d'une ébauche de projet – que le Parlement élabore lui-même une loi. En déposant une **motion**, il demande au Conseil fédéral d'élaborer un projet législatif. En recourant au **postulat**, il charge le gouvernement d'examiner s'il y a lieu d'élaborer un projet de loi ou d'arrêté ou de prendre une mesure. Enfin, l'**interpellation** lui permet d'exiger du Conseil fédéral qu'il fournisse des renseignements sur une affaire de politique intérieure ou extérieure importante.

Les commissions

Les hémicycles à moitié déserts en pleine session peuvent en étonner plus d'un. Il faut cependant savoir que, lorsqu'un objet arrive au conseil, la plus grande partie du travail parlementaire est faite et de nombreuses décisions préliminaires ont été prises. Tout cela s'est déroulé au sein des commissions, auxquelles est soumis l'ensemble des objets parlementaires.

Les commissions thématiques sont au nombre de neuf. Elles ont pour tâche principale de procéder à l'examen préalable des projets de loi. Chacune d'elles s'occupe d'un domaine précis : les transports, les affaires juridiques, la politique extérieure, la politique sociale, etc. Le Parlement dispose en outre de deux commissions de surveillance : la Commission des finances et la Commission de gestion, qui examinent respectivement les finances de la Confédération et la gestion du Conseil fédéral ainsi que de l'administration. Dans des cas bien particuliers, l'Assemblée fédérale peut instituer une Commission d'enquête parlementaire (CEP) pour faire la lumière sur certains dossiers ou événements. À l'inverse des séances du Conseil national et du Conseil des États, les séances des commissions ne sont pas publiques ; cette confidentialité vise à garantir un débat plus libre et plus ouvert. À l'issue des séances toutefois, les commissions informent les médias des résultats de leurs délibérations.

Les commissions du Conseil national comptent 25 membres chacune, celles du Conseil des États, treize. Leur composition dépend de la force numérique des groupes parlementaires.

Pour en savoir plus sur les commissions :
www.parlement.ch > Organes > Commissions



Vidéo « Salle 286 » :
Dans les coulisses des travaux
d'une commission :
www.parlement.ch > Organes > Commissions >
Liens > Vidéo

UN PARLEMENT DE MILICE

Un mandat à temps partiel

Le Parlement suisse est un parlement «de milice»: si ses membres consacrent beaucoup de temps à leur mandat parlementaire, la plupart d'entre eux exercent en parallèle une activité professionnelle. Face à cette importante charge de travail, des voix s'élèvent pour remettre en question le système et réclamer l'institution d'un parlement professionnel, d'autant que le nombre d'objets à traiter et la diversité des sujets ne cessent d'augmenter. Les tenants d'un parlement à temps partiel rétorquent que, grâce à leur expérience professionnelle, les députés sont plus proches de la population et peuvent mettre leur précieux savoir technique au service du débat politique.

Les députés passent un grand nombre de jours à Berne. En effet, à la présence que nécessite le travail des conseils s'ajoutent les journées de séance au sein des commissions. Les membres du Conseil national siègent dans une à deux commissions, ceux du Conseil des États, dans trois à quatre commissions. Les premiers passent ainsi 30 à 50 jours à Berne pour le travail en commission, les seconds, entre 40 et 70 jours.

Une grande diversité professionnelle

Si quelque 18% des membres du Conseil national et environ 40% des membres du Conseil des États exercent leur activité politique à titre professionnel, la majorité des parlementaires occupent une autre fonction en parallèle. La gamme des professions exercées par les députés s'étend de médecin à entrepreneur en passant par avocat, artisan et président d'association. Des paysans, des banquiers et des élus communaux siègent également au Parlement.

Un revenu réglementé

Une loi et une ordonnance prévoient les revenus perçus par les députés.

- Le revenu annuel pour la préparation des travaux parlementaires s'élève à 26 000 francs.
- Les indemnités journalières pour les séances de conseil, de commission et de groupe parlementaire se chiffrent à 440 francs par jour.
- La contribution annuelle aux dépenses de personnel et de matériel est fixée à 33 000 francs.
- À cela s'ajoutent diverses indemnités pour les repas, les frais de déplacement et les nuitées.
- Les présidents et les vice-présidents de conseil se voient accorder une indemnité supplémentaire.

Outre le revenu annuel et les défraiements, une contribution à la prévoyance professionnelle est allouée aux parlementaires.

Des cotisations AVS/AI/APG/AC sont prélevées sur le revenu, assujetti à l'impôt; en revanche, les députés ne sont redevables d'aucune cotisation sociale sur les indemnités, qui sont elles exemptes d'impôts.

www.parlament.ch > Organes > Indemnités

Les coulisses du Parlement

LES SERVICES DU PARLEMENT

De l'assistance informatique à la préparation et au suivi des séances de commission, les Services du Parlement (SP) ont pour mission d'épauler les députés de A à Z, afin qu'ils puissent exercer leur mandat. Séparation des pouvoirs oblige, les SP sont rattachés au Parlement ; ils sont indépendants du Conseil fédéral et de l'administration.

L'entrée en fonction d'un membre de l'Assemblée fédérale fraîchement élu ressemble à n'importe quelle prise de fonctions : le député concerné a d'innombrables questions, il est submergé d'informations, veut s'atteler sans délai à sa tâche, mais doit d'abord se familiariser avec les procédures et les mécanismes du Parlement. Lors d'un changement de législature, les SP, qui comptent 309 collaborateurs pour un total de 217 postes à plein temps, sont donc particulièrement mis à contribution.

Pendant les sessions parlementaires, les collaborateurs des différentes unités des SP s'activent aux quatre coins du Palais du Parlement : de la loge située à l'entrée de l'édifice aux pupitres des présidents des conseils, en passant par les salles de séances, le restaurant et l'espace de travail réservé aux députés, ils s'affairent sur le devant de la scène comme en coulisse.

Les débats sont retranscrits par écrit et publiés dans le Bulletin officiel pendant les séances. Les interventions des députés et les résultats des votes paraissent ainsi en l'espace d'une heure environ sur www.parlement.ch.

Une multitude de prestations

Si les périodes entre les sessions sont un peu plus calmes, de nombreuses séances ont tout de même lieu durant ces intersessions. Ce sont les secrétariats des commissions qui préparent les séances des différentes commissions, le service des huissiers se chargeant des aspects pratiques de leur déroulement. Pour qu'ils soient au fait des nombreux sujets qu'ils doivent traiter, les membres des commissions reçoivent les documents nécessaires, comme des rapports provenant des offices fédéraux, des articles de presse, des textes spécialisés et les procès-verbaux des séances antérieures. Les députés qui souhaitent approfondir une question ou préparer une rencontre en Suisse ou à l'étranger peuvent en outre obtenir des SP une documentation ou des conseils personnalisés.

Dans le domaine des relations publiques aussi, les députés peuvent compter sur le soutien des SP, qui rédigent des communiqués, organisent des conférences de presse et préparent les déplacements de délégations suisses à l'étranger ou encore les visites de délégations étrangères en Suisse.

Des informations en ligne et dans toutes les langues officielles

Les membres des conseils trouvent la plupart des documents dont ils ont besoin sur l'intranet. Ils sont équipés, sur demande, d'un ordinateur portable et reçoivent les codes qui leur permettent de se connecter au système du Parlement. Mais rien de tout cela ne serait possible sans l'équipe d'informaticiens et de spécialistes du Web qui s'occupe d'assurer le fonctionnement et la maintenance de l'ensemble des équipements informatiques des SP et des secrétariats des groupes parlementaires. Le site Internet du Parlement doit lui aussi être à jour pour que le public puisse y trouver les informations qui l'intéressent sur les différents dossiers, les députés ou les événements en rapport avec le Parlement. Pendant les sessions, les SP diffusent en outre les débats en cours sur le site Internet du Parlement.

Lors des délibérations en commission ou au conseil, les députés s'expriment chacun dans leur langue. Pendant les sessions, le service d'interprétation assure la traduction simultanée en allemand, en français et en italien des propos tenus au Conseil national. Un autre service spécialisé est chargé de traduire la plupart des documents qui sont remis aux députés.

Quant aux citoyens, ils peuvent suivre le travail de leurs représentants à Berne non seulement dans les médias ou sur Internet, mais également depuis les tribunes des conseils. Les députés reçoivent aussi au Palais fédéral des visiteurs individuels ou des groupes. Enfin, on peut découvrir l'édifice et son histoire en s'inscrivant à une visite guidée.

Entre les députés, les représentants des médias et de l'administration, les visiteurs et les lobbyistes, le Palais fédéral accueille une multitude de personnes aux profils très divers. Cette ouverture ne va pas sans un certain nombre de précautions relatives à la sécurité du bâtiment et des personnes. Elle nécessite également un service d'entretien et de restauration, car, ne l'oublions pas, sans le travail des personnes qui s'activent en coulisse pour vider les corbeilles, chauffer les locaux ou servir le café, rien de ce qui se passe sur le devant de la scène ne serait possible...



Services du Parlement

Secrétaire général : **Philippe Schwab**
www.parlement.ch

Un accès ludique à la réalité du travail parlementaire

MON POINT DE VUE

Comment notre pays peut-il garantir son approvisionnement énergétique à long terme ? La politique en matière de drogues menée par la Suisse doit-elle être réformée ? Comment assurer une rente AVS aux futures générations ? Telles sont, entre autres, les questions sur lesquelles se penchent de jeunes élèves dans le cadre du jeu « Mon point de vue », organisé par les Services du Parlement.

Le jeu commence sur les bancs de l'école : les élèves se glissent dans la peau de députés, forment des commissions et proposent des solutions à des thèmes politiques d'actualité. Ils entreprennent des recherches, débattent et déposent finalement un projet de loi pertinent aux Services du Parlement.

Cette phase de préparation intense est suivie d'une visite du Palais du Parlement, au cours de laquelle les étudiants découvrent le hall de la coupole et les salles des conseils sous la houlette d'un guide. Le passage dans la salle du Conseil national, où les différentes commissions composées des jeunes présentent leurs solutions et débattent pour tenter de se convaincre mutuellement, constitue indubitablement le temps fort de l'activité. À l'instar du « véritable »

président du conseil, un animateur veille au respect du temps de parole de chacun. Une fois le débat clos, les textes sont soumis au vote : voici l'heure de découvrir les propositions qui obtiennent le soutien de la majorité !

À l'issue du jeu, les décisions sont publiées sur le site www.juniorparl.ch, où elles peuvent éveiller l'attention des députés réels. Qui sait ? Ces jeunes ébauchent peut-être les projets politiques de demain...



Offres du Parlement suisse destinées aux enfants et aux jeunes
www.juniorparl.ch > Jeu « Mon point de vue »

La classe 2f du gymnase d'Oberwil (BL) en plein débat dans la salle du Conseil national.



De l'idée à la réalisation

LA GENÈSE D'UNE LOI

CONSEIL FÉDÉRAL ET ADMINISTRATION



Postulat, consultation, message

En février 2009, la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) dépose un **postulat** chargeant le Conseil fédéral de rédiger un rapport portant sur la présentation et l'évaluation de solutions alternatives à la perception de la redevance radio-télévision en vigueur. Ce postulat se fonde sur la difficulté croissante à lier la redevance à la possession d'un appareil de réception. À la suite des conclusions du rapport du Conseil fédéral, la commission charge celui-ci d'élaborer un projet présentant un nouveau système de perception de la redevance.

Le **Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication**, compétent en la matière, élabore donc une modification de la loi concernée et mène une consultation du 9 mai et au 29 août 2012. Le 29 mai 2013, le Conseil fédéral adopte son **message relatif à la modification de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV)**.

Examen préalable, projet (CTT)

Les présidents des conseils attribuent la priorité d'examen au Conseil national. La **CTT-N** procède à l'examen préalable du projet et invite les représentants des milieux intéressés à des auditions. Par 16 voix contre 6, elle décide d'entrer en matière sur le projet. Lors de la discussion par article, la commission adhère dans une large mesure aux propositions du Conseil fédéral. Le 21 octobre 2013, par 14 voix contre 10, elle refuse en particulier d'accorder la possibilité d'être exemptés du paiement de la redevance aux ménages ne possédant pas de récepteur (opting out). Lors du vote sur l'ensemble, le projet est accepté par 14 voix contre 7 et 3 abstentions.

Commission

1^{er} examen au conseil

Le 12 mars 2014, le **Conseil national** consacre presque sept heures à l'examen du projet. La question de savoir si les ménages ne disposant d'aucun moyen de réception peuvent être exemptés de la redevance suscite une vaste discussion. Optant pour un compromis, le conseil adopte une proposition émanant d'une minorité de la CTT-N, selon laquelle les ménages ne disposant d'aucun moyen de réception doivent pouvoir être exemptés de la nouvelle redevance pendant cinq ans au maximum à compter de son introduction. La question de savoir si les entreprises doivent payer la redevance fait également débat. D'extrême justesse (par 93 voix contre 92), le Conseil national rejette une proposition individuelle portant sur la suppression pure et simple de la redevance pour les entreprises.

Procédure d'élimination des divergences

Lors de la **procédure d'élimination des divergences**, le projet est à nouveau présenté en premier à la commission du Conseil national, qui examine alors uniquement les dispositions litigieuses. Par 14 voix contre 9, la CTT-N propose à son conseil de maintenir la possibilité pour les ménages de ne pas payer la redevance pendant cinq ans au maximum. Sur quatre autres points par contre, elle se rallie au point de vue du Conseil des États.

Commission

Examen préalable, projet (CTT)

À sa séance du 1^{er} avril 2014, la **Commission des transports et des télécommunications du Conseil des États (CTT-E)** propose à son conseil, sans opposition, d'entrer en matière sur le projet. En ce qui concerne la possibilité, limitée à une durée de cinq ans, d'être exempté du paiement de la redevance – telle que l'a introduite le Conseil national – la commission propose, par 12 voix contre 1, de supprimer cette disposition et de se rallier ainsi au projet du Conseil fédéral. Lors du vote sur l'ensemble, le projet est approuvé par 10 voix contre 1 et 1 abstention.

Commission

1^{er} examen au conseil

Le 19 juin 2014, le **Conseil des États** décide, à l'unanimité, d'entrer en matière sur le projet. Au cours des quatre heures de débat, la chambre des cantons adhère, pour l'essentiel, aux vues du Conseil national, procédant toutefois à quelques adaptations. Le Conseil des États suit ainsi sans opposition l'avis de sa commission, rejetant les exceptions pour les ménages. En outre, il décide d'augmenter la fourchette prévue pour la quote-part de la redevance attribuée aux diffuseurs privés : suivant une proposition émanant d'une minorité de sa commission, il établit, par 28 voix contre 14, que cette quote-part atteindra 4 % à 6 % du produit total de la redevance radio-télévision.

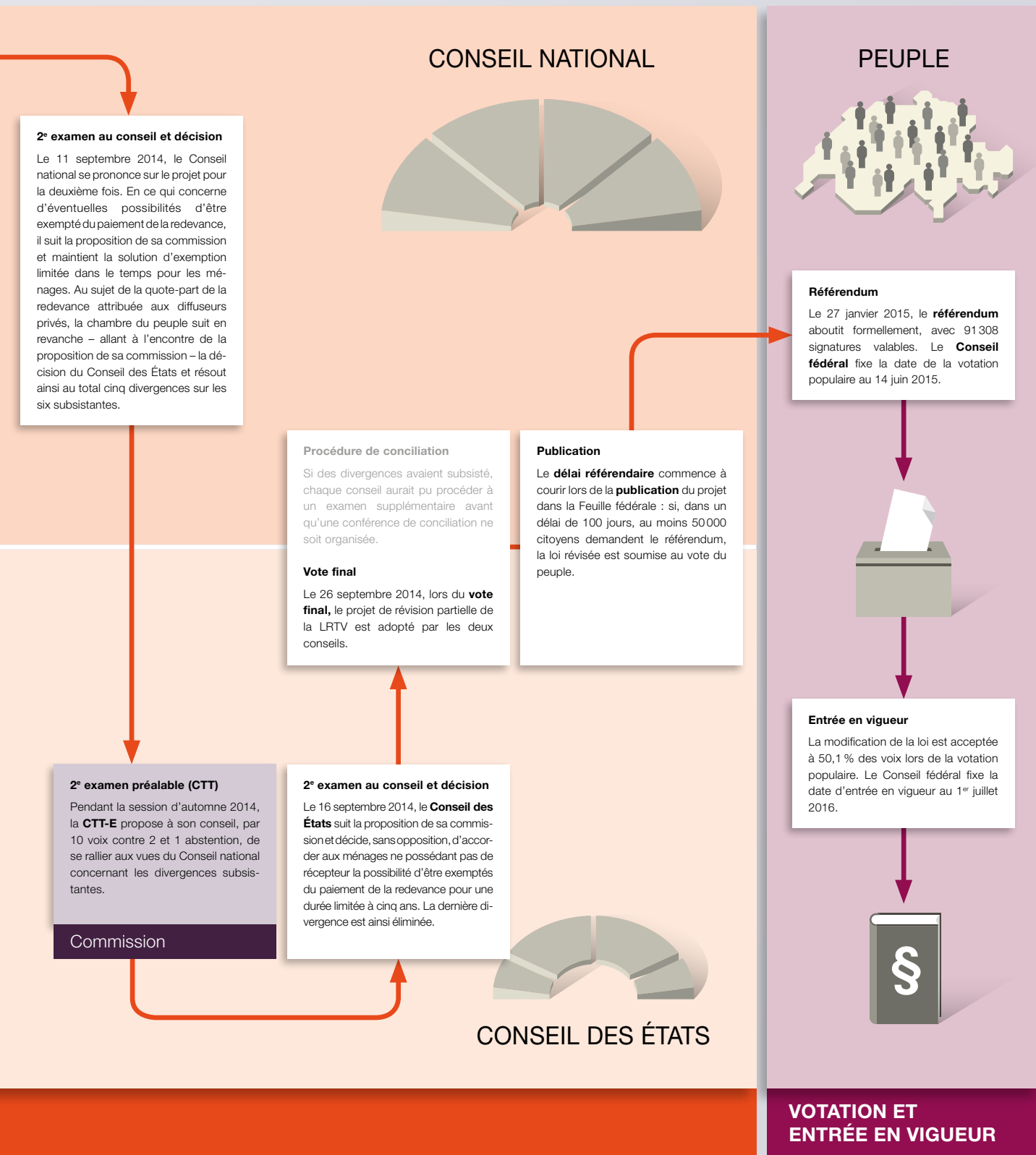
LANCEMENT
DU PROCESSUS

PHASE PARLEMENTAIRE

L'élaboration d'une loi est un exercice complexe, souvent long et difficile. Ce processus dure une année au minimum, mais peut prendre plus de dix ans dans les cas extrêmes.

L'exemple suivant présente la révision partielle de la loi sur la radio et la télévision (LRTV).

Le processus a commencé en 2009 pour se terminer le 1^{er} juillet 2016, avec l'entrée en vigueur de la modification législative.



Un palais public

LE PALAIS DU PARLEMENT

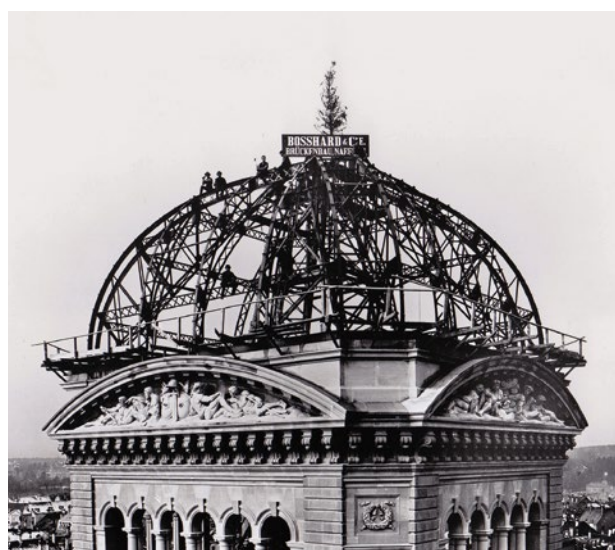
Une réalisation en trois temps

Le Palais fédéral, qui est à la fois le siège du Parlement et celui du gouvernement, est l'un des principaux édifices de style historiciste de Suisse. Il est constitué de trois éléments, reliés entre eux par des passerelles : le Palais fédéral ouest, le Palais du Parlement et le Palais fédéral est. Contrairement à ce qui se fait dans la plupart des autres pays dotés d'un système bicaméral, il abrite les débats des deux Chambres fédérales.

Le 28 novembre 1848, Berne a été choisie au premier tour de scrutin par le Parlement pour être la ville fédérale et partant, le siège des autorités fédérales. Cependant, la ville ne disposait alors d'aucun bâtiment pour y accueillir en même temps le gouvernement, le Parlement et l'administration fédérale. Il a donc fallu trouver des solutions provisoires : le Conseil fédéral siégeait à l'Erlacherhof, à la Junkerngasse ; le Conseil national se réunissait en principe au Casino, salle de concert construite en 1821 et, au besoin, à l'hôtel de ville de Berne ; le Conseil des États se rassemblait pour sa part à l'hôtel de ville « zum Äusseren Stand », sis à la Zeughausgasse ; enfin, le Tribunal fédéral et l'administration fédérale étaient établis dans différents bâtiments de la vieille ville.

En février 1849, les autorités de la ville ont été chargées par le Conseil fédéral de trouver un site adapté à la construction d'un bâtiment qui puisse accueillir les deux chambres parlementaires ainsi que le gouvernement fédéral et qui comporte en outre 96 bureaux et l'appartement du chancelier de la Confédération. Parmi les propositions qui lui ont été soumises, le Conseil fédéral a porté son choix sur la zone occupée par l'entrepôt municipal pour l'exploitation forestière, située à côté du Casino. Le 8 avril 1850, le conseil municipal a lancé un concours d'architecture en vue d'édifier, au sud de la vieille ville et en surplomb de l'Aar, « l'Hôtel du gouvernement fédéral ».

La construction de l'actuelle aile ouest a commencé en 1852. L'édifice, qui incluait la salle du Conseil national et celle du Conseil des États, a été inauguré le 5 juin 1857, soit à peine cinq ans plus tard. L'aile est, bâtie sur le modèle de l'aile ouest, a vu le jour en 1884.



Construction de la coupole, en 1900. L'inauguration du nouveau Palais fédéral a eu lieu le 1^{er} avril 1902.

Quant au Palais du Parlement, il a été édifié au cœur de cet ensemble architectural entre 1894 et 1902, d'après les plans de l'architecte Hans Wilhelm Auer, pour former le majestueux « Palais fédéral » que l'on connaît actuellement.

Le Palais du Parlement est une construction monumentale de style néorenaissance, ornée d'un portique et d'une imposante coupole. La richesse de sa décoration et l'utilisation de matériaux provenant de toutes les régions du pays contribuent à en faire un véritable monument national.

L'ambition de l'architecte était de reproduire symboliquement toute la Suisse dans le Palais du Parlement. Il a donc élaboré un programme de représentations imagées et de symboles autour de trois sujets : les mythes fondateurs et l'histoire nationale, les fondements de la Constitution et les vertus générales de l'État et, enfin, la diversité culturelle, politique, géographique et économique de la Suisse.

De nombreuses allées et venues

À l'heure des plateformes de discussion, de Skype et des médias sociaux, il demeure indispensable que les députés aient un lieu où se rencontrer pour des séances et des débats, mais aussi pour des entretiens informels. Le Palais fédéral est avant tout la « salle de séance de la nation » : en plus des sessions des Chambres fédérales qui ont lieu dans les deux hémicycles, quelque 2000 séances sont organisées chaque année dans les innombrables salles du palais. Cet édifice chargé de symboles se distingue également par deux aspects importants : sa fonction représentative et son rôle social. Les débats des conseils sont publics et attirent une foule nombreuse, les députés rencontrent des groupes de visiteurs de leur canton et les délégations étrangères sont reçues dans les salles les plus richement décorées du palais. La salle des pas perdus et le restaurant offrent un cadre plus intime pour les discussions informelles. À noter que les parlementaires disposent d'un espace de travail spécialement aménagé pour eux.

Les médias

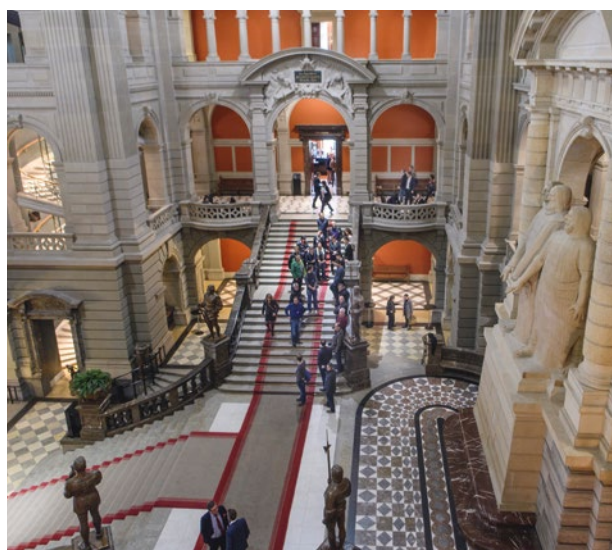
Les médias ne sont jamais très loin de la scène politique. Si un centre de presse moderne et spacieux a été installé à la Bundesgasse il y a quelque temps, des équipes de tournage continuent à sillonner presque chaque jour le Palais fédéral afin d'interviewer des personnalités politiques.

Les lobbies

Les lobbyistes, qui défendent auprès du Parlement les intérêts d'associations, d'entreprises ou d'autres organisations, sont également très présents dans le palais : chaque député peut désigner deux personnes de son choix qui se voient remettre un laissez-passer permanent pour le Palais du Parlement.



La salle des pas perdus : c'est là qu'ont lieu les arrangements de dernière minute.



Le hall de la Coupole : un lieu très symbolique.

Le Conseil fédéral _____ 42

L'administration fédérale _____ 44

Les départements _____ 46

La Chancellerie fédérale _____ 74



Les sept membres du Conseil fédéral et le chancelier de la Confédération sont élus par le Parlement.

Un gouvernement collégial

LE CONSEIL FÉDÉRAL

Alain Berset



Président de la Confédération
Chef du Département fédéral
de l'intérieur
Au Conseil fédéral depuis 2012

Parti :



Ueli Maurer



**Vice-président
du Conseil fédéral**
Chef du Département fédéral
des finances
Au Conseil fédéral depuis 2009

Parti :



Doris Leuthard



Cheffe du Département fédéral
de l'environnement, des
transports, de l'énergie et
de la communication
Au Conseil fédéral depuis 2006

Parti :



Simonetta Sommaruga



Cheffe du Département fédéral
de justice et police
Au Conseil fédéral depuis 2010

Parti :



**Johann N.
Schneider-Ammann**



Chef du Département fédéral
de l'économie, de la formation
et de la recherche
Au Conseil fédéral depuis 2010

Parti :



Guy Parmelin



Chef du Département fédéral
de la défense, de la protection
de la population et des sports
Au Conseil fédéral depuis 2016

Parti :



Ignazio Cassis



Chef du Département fédéral
des affaires étrangères
Au Conseil fédéral depuis le
1^{er} novembre 2017

Parti :



Walter Thurnherr



Chancelier de la Confédération
depuis 2016

Parti :



Sept membres sur un plan d'égalité

Le Conseil fédéral est le gouvernement suisse. Ses membres sont élus par le Parlement pour un mandat de quatre ans. En 2015, l'Assemblée fédérale Chambres réunies (Conseil national et Conseil des États) a élu cinq hommes et deux femmes pour siéger au Conseil fédéral. Comme Didier Burkhalter a démissionné en automne 2017, elle a élu son successeur en la personne d'Ignazio Cassis. En 2018, c'est

Alain Berset qui est président de la Confédération. Il est sur le même plan que les autres membres du collège, à cela près qu'il dirige les séances et qu'il représente le gouvernement vis-à-vis de l'extérieur. Le chancelier de la Confédération est le chef de l'état-major du Conseil fédéral. Il est lui aussi élu par le Parlement.

Gouverner et diriger l'administration

Le Conseil fédéral est responsable de l'activité gouvernementale. Chaque membre du Conseil fédéral préside un département de l'administration fédérale.

Le Conseil fédéral se réunit une fois par semaine pour une séance. Il examine les dossiers particulièrement complexes lors de séances spéciales. Il traite plus de 2000 objets par an. Les sept départements et la Chancellerie fédérale l'aident à préparer les dossiers.

Le Conseil fédéral fixe des stratégies et des objectifs pour son activité gouvernementale. Il s'en sert pour préparer des projets de loi. Par le biais de procédures de consultation, il recueille l'avis de larges cercles de la population et de l'économie. Ensuite, il soumet les projets au Parlement pour délibération et décision.

Enfin, il gère les finances de la Confédération au moyen du budget et du compte d'État. Les décisions finales à ce sujet relèvent là aussi du Parlement.

Consensus et collégialité

Comme au Parlement, il ne doit pas non plus y avoir de concentration du pouvoir au gouvernement : c'est pourquoi les membres du collège appartiennent à quatre partis politiques différents. Quatre membres proviennent de la Suisse alémanique, deux de la Suisse romande et un de la Suisse italienne.

Le Conseil fédéral prend ses décisions de façon collégiale, à savoir par consensus, afin que sa politique soit susceptible de rallier une majorité d'opinions favorables. Vis-à-vis de l'extérieur, les conseillers fédéraux défendent la position du collège, même si leur parti la désapprouve ou s'ils sont personnellement d'un autre avis (principe de la collégialité).

À la différence des systèmes pratiqués à l'étranger, la Suisse ne connaît pas de séparation distincte entre le gouvernement et l'opposition.

D'un parti gouvernemental unique au multipartisme

- 1848 Le Conseil fédéral est composé de sept radicaux (actuel PLR. Les Libéraux-Radicaux). Ils gouverneront seuls pendant 43 ans.
- 1891 Un premier représentant des catholiques conservateurs (actuel PDC) entre au gouvernement, suivi d'un deuxième en 1919.
- 1929 L'Assemblée fédérale (Chambres réunies) élit au Conseil fédéral un membre du Parti des Paysans, Artisans et Indépendants (actuelle UDC).
- 1943 Le premier socialiste (actuel PS) fait son entrée au gouvernement, suivi d'un deuxième en 1951.
- 1959 Les quatre partis comptant le plus d'électeurs conviennent de former un gouvernement composé selon la « formule magique », qui comprend 2 PLR, 2 PDC, 2 PS et 1 UDC et qui perdurera pendant 44 ans.
- 2003 L'UDC gagne un deuxième siège au détriment du PDC lors de l'élection du Conseil fédéral.
- 2008 Les deux représentants de l'UDC quittent leur parti pour rejoindre le Parti bourgeois-démocratique (PBD) nouvellement créé.
- 2009 Un représentant de l'UDC est élu pour remplacer le représentant du PBD démissionnaire. Le gouvernement est alors composé de 2 PLR, 2 PS, 1 UDC, 1 PBD et 1 PDC.
- 2015 La représentante du PBD se retire. L'Assemblée fédérale Chambres réunies élit un représentant de l'UDC pour la remplacer. Le Conseil fédéral actuel est de nouveau composé de représentants de quatre partis différents : 2 PLR, 2 PS, 2 UDC et 1 PDC.

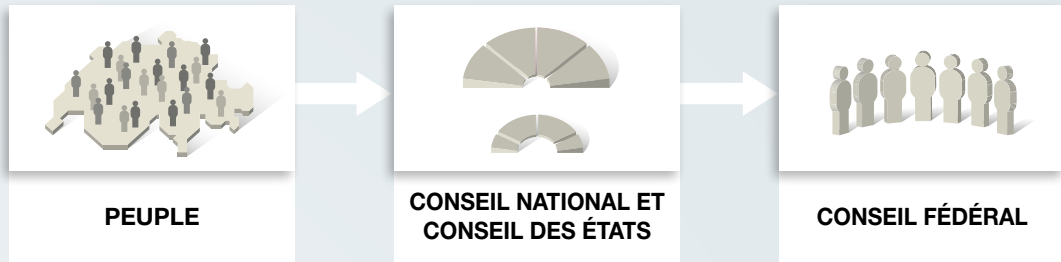


Vidéo « Le Conseil fédéral en bref » :
www.youtube.com > « Le Conseil fédéral suisse »

Organisation

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE





| DFF Département fédéral des finances Ueli Maurer Chef du département | DEFR Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche Johann N. Schneider-Ammann Chef du département | DETEC Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication Doris Leuthard Cheffe du département | ChF Chancellerie fédérale Walter Thurnherr Chancelier de la Confédération |
|--|---|--|---|
| Secrétariat général SG-DFF | Secrétariat général SG-DEFR | Secrétariat général SG-DETEC | Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence PFPDT |
| Secrétariat d'État aux questions financières internationales SFI | Secrétariat d'État à l'économie SECO | Office fédéral des transports OFT | |
| Administration fédérale des finances AFF | Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI | Office fédéral de l'aviation civile OFAC | |
| Office fédéral du personnel OFPER | Office fédéral de l'agriculture OFAG | Office fédéral de l'énergie OFEN | |
| Administration fédérale des contributions AFC | Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE | Office fédéral des routes OFROU | |
| Administration fédérale des douanes AFD | Office fédéral du logement OFL | Office fédéral de la communication OFCOM | |
| Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication OFIT | Surveillance des prix SPR | Office fédéral de l'environnement OFEV | |
| Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL | Commission de la concurrence COMCO | Office fédéral du développement territorial ARE | |
| Unité de pilotage informatique de la Confédération UPIC | Domaine des écoles polytechniques fédérales EPF | Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN | |
| Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA | Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP | | |
| Contrôle fédéral des finances CDF | Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse | | |
| Caisse fédérale de pensions PUBLICA | | | |

Les unités marquées en blanc disposent d'une large autonomie.

Département fédéral des affaires étrangères

DFAE



GOVERNEMENT



En Jordanie, la Suisse aide les réfugiés à améliorer leurs conditions de vie.



Le DFAE est dirigé par Ignazio Cassis, conseiller fédéral depuis le 1^{er} novembre 2017; le Parlement l'a élu pour succéder à Didier Burkhalter.

Davantage de sécurité, de paix et de perspectives

Notre époque est marquée par l'insécurité et les crises, qui se traduisent par des relations tendues entre l'Est et l'Ouest, des hostilités opposant les États entre eux ou les agitant de l'intérieur et des conflits violents, comme en Syrie. Les conséquences de l'instabilité et de l'absence de perspectives sont aussi perceptibles en Europe, sous forme de flux migratoires ou d'attentats terroristes.

Moins de pauvreté, plus de paix et davantage de perspectives pour les populations sur place.

La diplomatie et le système humanitaire sont fortement sollicités, la Suisse également. Elle intervient en cas de conflits et fournit des denrées alimentaires, de l'eau, des médicaments et des abris à la population civile touchée. Alors que près de 130 millions de personnes dépendent de ces biens de première nécessité, 65 millions d'entre elles ont dû fuir leur foyer, la moitié étant des enfants et des adolescents. La Suisse souhaite en particulier protéger les jeunes et leur ouvrir des perspectives d'avenir dans leur région d'origine. Dans cette optique, elle investit notamment dans la formation professionnelle et dans les écoles ouvertes aux déplacés, comme c'est le cas en Jordanie et au Liban, et soutient des programmes pour l'emploi destinés aux réfugiés. Avec ces mesures et d'autres, la Suisse

contribue également à lutter contre les causes du terrorisme. En effet, les personnes ayant des perspectives d'avenir sont plus difficiles à recruter par les groupes terroristes.

Des relations étroites avec ses voisins et l'UE

La Suisse partage les valeurs démocratiques fondamentales de ses partenaires européens, avec lesquels elle entretient des liens politiques, économiques et culturels étroits. L'entretien et le développement de ses relations avec ses voisins directs et l'Union européenne (UE) sont par conséquent éminemment importants pour la politique étrangère de la Suisse.

De bonnes relations avec des partenaires mondiaux

Pour un pays exportateur, des relations stables et de qualité avec les partenaires mondiaux sont essentielles. Grâce à son réseau mondial d'ambassades et de consulats, la Suisse est présente dans le monde entier et peut entretenir des relations avec les pays qui influencent la politique et l'économie mondiales, défendre ses intérêts et ses valeurs et participer à la résolution des problèmes globaux.

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Le DFAE conçoit et coordonne, sur mandat du Conseil fédéral, la politique extérieure de la Suisse. Il défend en outre les intérêts et les valeurs du pays. Il œuvre dans un esprit de solidarité responsable en s'appuyant sur les principes de l'État de droit, de l'universalité et de la neutralité. Il entretient un réseau de quelque 170 représentations et 204 représentations honoraires à l'étranger.

Charges 2016 **3 milliards de francs**

Postes à plein temps 2016 **5327**

www.dfae.admin.ch



Secrétariat général SG-DFAE

Secrétaire général: **Markus Seiler**
www.dfae.admin.ch

Le Secrétariat général supervise la préparation des dossiers destinés au Parlement et au Conseil fédéral. Il est responsable de la promotion de l'égalité des chances au sein du DFAE ainsi que des questions d'égalité des sexes et des droits des femmes en général. Il pilote aussi le système de contrôle interne et la gestion des risques sur le plan départemental et assure la communication interne et externe ainsi que la surveillance de la gestion opérationnelle des représentations à l'étranger. Présence Suisse (PRS) et le Service historique lui sont rattachés.

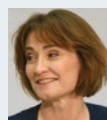


Secrétariat d'État

Secrétaire d'État: **Pascale Baeriswyl**

Le Secrétariat d'État assiste le chef du département dans le développement et la planification de la politique extérieure. La secrétaire d'État est responsable des relations de la Suisse avec les autres pays et avec les organisations internationales ainsi que de la politique en matière de sécurité, de paix, de droits de l'homme et d'aide humanitaire.

Le Protocole et le Centre de gestion des crises (KMZ) sont rattachés au Secrétariat d'État. Le premier traite toute question relative au protocole et au cérémonial, organise les visites officielles et gère les privilèges et immunités du corps diplomatique. Le second publie les conseils aux voyageurs (<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-aux-voyageurs/conseils-voyageurs/conseils-voyageurs-en-bref.html>) et coordonne les mesures de prévention ainsi que de gestion des crises et des situations d'urgence impliquant des Suisses à l'étranger (conflits armés, troubles politiques, accidents, catastrophes naturelles, attentats ou enlèvements).



Direction politique DP

Directrice: **Pascale Baeriswyl, secrétaire d'État**

La Direction politique observe et analyse la situation politique mondiale et défend les intérêts de la Suisse à l'étranger. Elle est à la tête de neuf divisions politiques et des représentations à l'étranger.

Les divisions géographiques sont responsables des relations bilatérales avec les États de la région dont elles portent le nom ; la Division Nations Unies et organisations internationales représente la Suisse dans ces organisations ; la Division Sécurité humaine a dans ses attributions la promotion de la paix civile, les droits de l'homme, la politique extérieure migratoire et la politique humanitaire ; la Division Politiques extérieures sectorielles l'économie, l'environnement, les transports, l'énergie, la santé, l'éducation et la science, et la Division politique de sécurité la sécurité internationale.



Direction des affaires européennes DAE

Directeur : **Roberto Balzaretto, secrétaire d'État**
www.dfae.admin.ch/europe

La Direction des affaires européennes est le centre de compétences de la Confédération pour toutes les questions concernant la politique européenne. Elle est chargée de diriger les négociations avec l'Union européenne (UE) en collaboration avec les services compétents, de coordonner la politique européenne de la Suisse, de préparer les décisions du Conseil fédéral et d'observer et d'analyser l'évolution de l'UE et du droit européen et leurs conséquences pour la Suisse. Elle a également pour mandat d'informer le public sur la politique européenne de la Suisse et sur l'intégration européenne en général.



Direction des ressources DR

Directeur : **Jacques Pitteloud**

La Direction des ressources gère et pilote les ressources humaines, financières et informatiques du DFAE, dans un souci d'efficacité. Centre de compétence du département en matière de ressources, elle fournit des prestations à la fois à la centrale du DFAE à Berne et au réseau mondial des représentations de la Suisse, qu'elle exploite et entretient. La Centrale des voyages de la Confédération, centre de compétences pour les déplacements de toute l'administration fédérale, lui est rattachée.



Direction du droit international public DDIP

Directeur : **vacant**

La Direction du droit international public défend les droits et les intérêts de la Suisse qui découlent du droit international. Elle intervient dans la conclusion de traités internationaux et s'occupe des aspects juridiques de la neutralité suisse, des droits de l'homme et des Conventions de Genève. Elle inclut l'Office suisse de la navigation maritime.



Direction consulaire DC

Directeur : **Jürg Burri**

La Direction consulaire assure, avec les représentations, l'efficacité et la convivialité des services consulaires dans le monde entier, dans un esprit de guichet unique. Interface centrale de l'administration fédérale pour tout ce qui concerne les Suisses expatriés, elle coordonne l'aide qui leur est apportée en cas de problème à l'étranger. La Helpline DFAE (+41 (0)800 24-7-365) fournit des renseignements 24 heures sur 24. La Direction consulaire organise en outre, avec les représentations, la délivrance de visas à l'étranger.



Direction du développement et de la coopération DDC

Directeur : **Manuel Sager**
www.dfae.admin.ch/ddc

La Direction du développement et de la coopération est chargée de la coordination globale de la coopération au développement, de la coopération avec l'Europe de l'Est et de l'aide humanitaire de la Confédération. Elle combat la pauvreté dans les pays du Sud et de l'Est, soutient les victimes de crises et de conflits et apporte une aide d'urgence et une aide à la reconstruction après des catastrophes naturelles et des conflits armés, par l'intermédiaire du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA).

Département fédéral de l'intérieur

DFI

GOVERNEMENT





Le DFI veille à ce que seuls des médicaments de qualité, sûrs et efficaces soient mis sur le marché.



Le DFI est dirigé par Alain Berset, qui est conseiller fédéral depuis 2012. En 2018, il exerce la fonction de président de la Confédération.

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) est responsable de nombreux thèmes qui influencent le quotidien de la population suisse, notamment la santé, la prévoyance vieillesse et la culture. Autant de domaines qui représentent des enjeux majeurs pour la société.

Qualité des soins

Alors que le nombre des malades chroniques ne cesse d'augmenter, le système de santé reste fortement axé sur les soins aigus. Il s'agit de prendre davantage en compte ces récentes évolutions, tout en améliorant la transparence et le pilotage. Le Conseil fédéral a approuvé la stratégie santé2020, qui vise à améliorer la qualité et l'accès aux soins et à maîtriser les coûts de la santé. Le bien-être de l'être humain figure au coeur des priorités.

Le but est
d'améliorer la qualité
des soins et de
maîtriser les coûts.

Stabilité financière de l'AVS

L'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'AVS n'est plus assuré. La situation financière de l'AVS continuera à se dégrader ces prochaines années, car la génération à forte natalité des années 50 et 60 arrive à l'âge de la retraite. Par ailleurs, les retraités touchent leur rente de vieillesse plus longtemps en raison de l'augmentation de l'espérance de

vie. Ces vingt dernières années, plusieurs réformes de fond de la prévoyance vieillesse ont échoué et les travaux pour élaborer un nouveau projet sont en cours.

Favoriser la participation à la vie culturelle

La culture et la création culturelle sont confrontées à de profondes mutations, comme la mondialisation, la progression du numérique ou encore l'individualisation de la société. Dans ce contexte, le message culture 2016–2020 fixe trois axes prioritaires : promouvoir la participation du plus grand nombre à la vie culturelle, renforcer la cohésion de notre société plurilingue et multiculturelle et encourager la créativité et l'innovation.

Département fédéral de l'intérieur DFI

Le DFI est véritablement «au cœur du quotidien». Et pour cause : AVS et 2^e pilier, assurance-maladie, assurance-accidents et assurance-invalidité, sécurité des médicaments, santé animale et sécurité des denrées alimentaires, mais aussi culture, politique familiale, égalité femmes-hommes et des personnes handicapées, statistiques, prévisions météorologiques ou encore lutte contre le racisme sont autant de domaines qui relèvent de sa compétence.

Charges 2016 **17,19 milliards de francs**

Postes à plein temps 2016 **2284**

www.dfi.admin.ch



Secrétariat général SG-DFI

Secrétaire général : **Lukas Bruhin**
www.dfi.admin.ch

Interface entre le chef de département et les offices fédéraux, le SG-DFI assume des tâches de planification, de coordination, de conseil et de contrôle. L'Autorité fédérale de surveillance des fondations, le secrétariat de la Commission fédérale contre le racisme, le Service de lutte contre le racisme et le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées lui sont rattachés.



Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Directrice : **Sylvie Durrer**
www.bfeg.admin.ch

Le BFEG est en charge de l'égalité de droit et de fait des deux sexes. Il se mobilise notamment dans les domaines suivants : égalité des salaires, conciliation entre travail et famille, prévention de la violence domestique et lutte contre celle-ci. Le secrétariat de la Commission fédérale pour les questions féminines lui est rattaché.



Office fédéral de la culture OFC

Directrice : **Isabelle Chassot**
www.bak.admin.ch

L'OFC définit la politique culturelle de la Confédération. Il encourage la création artistique, soutient les organisations culturelles, veille à la protection du patrimoine, des monuments et des sites archéologiques et s'attache à promouvoir les communautés linguistiques et culturelles. La Bibliothèque nationale suisse qui englobe les Archives littéraires suisses, la Phonothèque nationale suisse à Lugano et le Centre Dürrenmatt Neuchâtel, fait partie de l'OFC. Le Bureau de l'art spolié et le Service spécialisé transfert international des biens culturels sont également rattachés à l'office, qui gère en outre plusieurs musées ainsi que les collections d'art de la Confédération.



Archives fédérales suisses AFS

Directeur par intérim : **Philippe Künzler**
www.bar.admin.ch

Les AFS sauvegardent et mettent en valeur les documents de la Confédération. Les archives comprennent des documents originaux sur l'histoire de la Suisse tels que la Constitution fédérale, l'intégralité des archives du «Ciné-journal suisse» ou les procès-verbaux des séances du Conseil fédéral. Les documents peuvent être consultés en ligne ou en salle de lecture.



Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse

Directeur : **Peter Binder**
www.meteosuisse.admin.ch

Service météorologique et climatologique national, MétéoSuisse fournit de précieuses informations grâce aux stations de mesure au sol, aux radars météorologiques, satellites, sondes et autres instruments surveillant l'évolution du temps. MétéoSuisse est également chargé d'avertir les autorités et la population en cas de graves intempéries. Il livre en outre des données concernant le changement climatique.



Office fédéral de la santé publique OFSP

Directeur : **Pascal Strupler**
www.ofsp.admin.ch

L'OFSP assume, de concert avec les cantons, la responsabilité des domaines touchant à la santé publique et à la politique sanitaire. La gestion et le développement des volets « maladie » et « accidents » de l'assurance sociale et la surveillance de cette dernière font partie de sa mission.

L'OFSP réalise par ailleurs des programmes de prévention et des campagnes destinés à promouvoir l'hygiène de vie. Pour préparer au mieux le secteur sanitaire aux défis qui l'attendent, l'OFSP réalise, sur mandat du Conseil fédéral, la stratégie « Santé2020 » en collaboration avec différents partenaires.



Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV

Directeur : **Hans Wyss**
www.osav.admin.ch

L'OSAV est responsable de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la santé animale et de la protection des animaux. Il appuie les cantons dans ces domaines. Il contrôle en outre l'importation d'animaux et de produits d'origine animale et constitue l'autorité d'application de la Convention sur le commerce international des espèces (CITES). L'OSAV a aussi pour tâche de protéger la population suisse de tous risques sanitaires ou tromperies liés à une denrée alimentaire ou à un objet usuel. L'Institut de virologie et d'immunoprophylaxie (IVI) lui est rattaché.



Office fédéral de la statistique OFS

Directeur : **Georges-Simon Ulrich**
www.statistique.admin.ch

L'OFS est le centre de compétence de la statistique publique. Il produit des informations statistiques sur l'état et l'évolution de la population, de l'économie, de la société, de la formation, de la recherche, du territoire et de l'environnement. Ces informations servent à la formation de l'opinion publique et sont un outil de planification et de gouvernance dans des domaines politiques centraux.



Office fédéral des assurances sociales OFAS

Directeur : **Jürg Brechbühl**
www.ofas.admin.ch

L'OFAS est en charge de l'assurance-vieillesse et survivants, de l'assurance-invalidité, des prestations complémentaires, de la prévoyance professionnelle (caisses de pension), des allocations familiales, ainsi que des allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée, le service civil ou la protection civile et en cas de maternité. La famille, la jeunesse et les relations entre les générations font également partie de son champ d'action, tout comme les questions générales de politique sociale.



Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic

Directeur : **Jürg H. Schnetzer**
www.swissmedic.ch

Swissmedic est l'autorité d'autorisation et de surveillance des produits thérapeutiques. L'institut veille à ce que seuls des produits thérapeutiques sûrs, efficaces et d'une qualité irréprochable soient disponibles en Suisse, contribuant ainsi de manière prépondérante à la protection de la santé humaine et animale.



Musée national suisse MNS

Directeur : **Andreas Spillmann**
www.museenational.ch

Le MNS est une unité administrative faîtière qui regroupe trois musées, le Musée national de Zurich, le Château de Prangins et le Forum de l'histoire suisse à Schwytz, ainsi que le Centre des collections d'Affoltern am Albis. Avec plus de 840 000 objets, le MNS dispose du plus grand fonds consacré à l'histoire culturelle et à l'artisanat de Suisse.



Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia

Directeur : **Philippe Bischof**
www.prohelvetia.ch

Pro Helvetia encourage la création artistique en Suisse, diffuse la culture suisse à l'étranger, contribue aux échanges culturels et s'engage en faveur de la médiation culturelle. Fondation de droit public, elle complète les mesures d'encouragement des cantons et communes.

DFJP





Plus de 100 000 personnes visitent chaque année le Palais fédéral et se frottent ainsi inmanquablement à fedpol: la police fédérale ne lutte pas seulement contre le terrorisme, elle veille aussi à la sécurité sous la Coupole.



Le DFJP est dirigé par Simonetta Sommaruga, qui est conseillère fédérale depuis 2010.

Améliorer l'intégration

Le Parlement a adopté en 2016 la nouvelle loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Le DFJP et les cantons sont chargés de la mettre en œuvre. Un des buts de la LEI est d'œuvrer à l'intégration professionnelle des personnes du domaine de l'asile, afin qu'elles puissent subvenir elles-mêmes dans une plus grande mesure à leurs besoins. Des facilités sont prévues pour les demandeurs d'emploi, et des mesures incitatives pour les employeurs.

L'application de l'initiative contre l'immigration de masse doit aussi contribuer à ce que davantage de personnes qui sont déjà en Suisse exercent une activité lucrative. Avec la priorité des travailleurs en Suisse adoptée par le Parlement, les postes vacants dans des professions qui enregistrent un taux de chômage supérieur à la moyenne devront être communiqués aux offices régionaux de placement, de manière à conférer un avantage aux demandeurs d'emploi déjà inscrits.

La lutte contre le terrorisme reste une priorité.

Garantir la sécurité

La lutte contre le terrorisme reste aussi une priorité. Trois projets complémentaires sont en préparation. Le premier vise à optimiser la poursuite pénale en durcissant différentes lois. Le deuxième doit doter la police d'outils préventifs pour faire face aux personnes dites à risque et à leur entourage. Le troisième, enfin, prévoit l'élaboration d'un plan d'action national contenant une série de mesures et

de recommandations pour tous les secteurs de la société, en vue de prévenir l'extrémisme violent et d'identifier au plus vite les cas de radicalisation.

Concrétiser l'égalité hommes/femmes

Le Parlement examinera prochainement deux projets législatifs sur l'égalité entre hommes et femmes chapeautés par le DFJP : d'une part, le projet visant à concrétiser le droit, consacré par la Constitution, à un salaire égal pour un travail égal ; d'autre part, le projet de refonte du droit de la société anonyme, qui prévoit notamment d'accroître la part de femmes dans les conseils d'administration et la direction des entreprises.

Département fédéral de justice et police DFJP

Le DFJP s'occupe de sujets politiques touchant à différents domaines de la société, comme la cohésion sociale entre les populations suisse et étrangère, le droit d'asile et la lutte contre la criminalité. L'état civil et la surveillance des jeux de hasard relèvent aussi de sa compétence.

Charges 2016 **2,59 milliards de francs**

Postes à plein temps 2016 **2484**

www.dfjp.admin.ch



Secrétariat général SG-DFJP

Secrétaire général : **Matthias Ramsauer**
www.dfjp.admin.ch

Le SG-DFJP soutient et conseille la cheffe du département dans son travail quotidien et assume une fonction d'interface entre les différentes unités du DFJP. Il dirige de manière centralisée le personnel et les finances de tout le département. Le Centre de services informatiques (CSI) lui est aussi rattaché. Le CSI développe et exploite partout en Suisse des applications spécifiques pour la justice, la police et pour les autorités compétentes en matière de migrations. Le Service de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication est subordonné administrativement au CSI.



Secrétariat d'État aux migrations SEM

Secrétaire d'État : **Mario Gattiker**
www.sem.admin.ch

Le SEM règle les conditions d'entrée et de séjour, notamment à des fins de travail, et décide qui bénéficie de la protection de la Suisse. Il organise avec les cantons l'hébergement des requérants d'asile et le retour des personnes qui n'ont pas besoin d'être protégées, et coordonne les mesures d'intégration. Il est par ailleurs responsable des naturalisations au niveau fédéral et s'engage au niveau international pour une gestion efficace des mouvements migratoires.



Office fédéral de la justice OFJ

Directeur : **Martin Dumermuth**
www.ofj.admin.ch

L'OFJ élabore des actes législatifs relevant du droit civil, pénal, public et administratif, et assume une fonction de conseil dans l'administration fédérale pour tous les projets législatifs. Il exerce la haute surveillance de la Confédération dans différents domaines, gère le registre de l'état civil et coopère avec des autorités étrangères aux fins de l'entraide judiciaire. Au niveau international, l'OFJ représente la Suisse devant les organes des droits de l'homme à Strasbourg et dans de nombreuses organisations. En outre, il traite les demandes de contributions de solidarité déposées par des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance.



Office fédéral de la police fedpol

Directrice : **Nicoletta della Valle**
www.fedpol.admin.ch

fedpol pilote la coopération policière en Suisse et avec l'étranger. Elle mène l'enquête dans des procédures pénales engagées par la Confédération dans des affaires relevant de la grande criminalité. Elle assure le fonctionnement des systèmes d'information et des centres de compétences nationaux et protège les personnes et les bâtiments placés sous la responsabilité de la Confédération. Font notamment partie de ses priorités la lutte contre le terrorisme, la cybercriminalité, le crime organisé et le blanchiment d'argent. Pour toutes ces activités, fedpol a des contacts étroits avec des partenaires en Suisse, en Europe et dans le monde entier.



Institut fédéral de la propriété intellectuelle IPI

Directrice: **Catherine Chammartin**
www.ipi.ch

Pôle d'excellence de la Confédération pour les questions liées aux marques, aux brevets, aux indications de provenance, à la protection de designs et au droit d'auteur, l'IPI prépare la législation dans ces domaines et représente la Suisse dans des organisations internationales et vis-à-vis d'États tiers. Particuliers et entreprises peuvent enregistrer à l'IPI innovations et créations, pour les protéger contre les contrefaçons.



Institut fédéral de métrologie METAS

Directeur: **Philippe Richard**
www.metas.ch

METAS crée les conditions pour que les entreprises, les milieux de la recherche et l'administration puissent effectuer mesures et vérifications avec la précision requise. Il veille à l'exactitude et à la conformité au droit des mesures nécessaires à la protection de l'homme et de l'environnement.



Institut suisse de droit comparé ISDC

Directrice: **Christina Schmid**
www.isdc.ch

L'ISDC a pour tâche principale de rendre accessible, de manière objective, le droit étranger et international à des tribunaux, des autorités administratives, des avocats, des notaires et des particuliers. Il apporte son soutien aux universités en matière de droit comparé et mène, dans une mesure limitée, des activités de recherche dans ce domaine.



Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR

Directeur: **Frank Schneider**
www.rab-asr.ch

L'ASR a pour mission d'agréer les personnes et les entreprises qui fournissent des prestations de révision. Elle exerce également la surveillance des organes de révision des sociétés d'intérêt public. Par ses activités, elle contribue à la fiabilité des rapports financiers.



Commission fédérale des maisons de jeu CFMJ

Directeur: **Jean-Marie Jordan**
www.esbk.admin.ch

La CFMJ exerce la surveillance des 21 maisons de jeu suisses et s'assure ainsi que les casinos offrent des conditions de jeu équitables et transparentes. Elle contrôle la mise en œuvre des mesures prescrites pour prévenir la dépendance au jeu, poursuit le jeu illégal et prélève l'impôt sur les maisons de jeu.



Commission fédérale pour les questions de migration CFM

Président: **Walter Leimgruber**
www.ekm.admin.ch

Commission extraparlamentaire, la CFM conseille le Conseil fédéral et l'administration dans les questions touchant aux migrations, soutient des projets favorisant le vivre-ensemble et publie études et recommandations concernant la politique migratoire.



Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins CAF

Président: **Armin Knecht**
www.eschk.admin.ch

Les auteurs d'œuvres musicales, littéraires et audiovisuelles sont rétribués selon des tarifs spécifiques lorsque leurs œuvres sont diffusées, représentées, exécutées ou publiées. La tâche de la CAF est d'examiner et d'approuver ces tarifs.



Commission nationale de prévention de la torture CNPT

Président: **Alberto Achermann**
www.cnpt.admin.ch

La loi donne mandat à la CNPT de contrôler le respect des garanties minimales des droits fondamentaux. À cette fin, elle se rend régulièrement dans tous les établissements de privation de liberté. Elle contribue ainsi à la prévention de la torture et des traitements inhumains ou dégradants.



Commission indépendante d'experts chargée de réaliser une étude scientifique sur l'internement administratif et les autres mesures de coercition à des fins d'assistance CIE

Président: **Markus Notter**
www.cie-internements-administratifs.ch

Instituée par le Conseil fédéral fin 2014, la CIE est chargée de réaliser une étude scientifique sur les internements administratifs ordonnés avant 1981, en analysant le contexte historique et les liens avec d'autres mesures de coercition à des fins d'assistance.

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports

DDPS

GOVERNEMENT

L'armée et les forces d'intervention civiles
veillent conjointement à la sécurité de la
population suisse.



Le DDPS est dirigé par
Guy Parmelin, conseiller fédéral
depuis 2016.

L'Armée suisse s'engage pour vous et avec vous

Nous voulons tous vivre en sécurité, avec notre famille et nos amis, dans le cadre du travail et des loisirs. Nous voulons que les futures générations continuent à grandir dans un pays sûr. La sécurité constitue la pierre angulaire de l'avenir de la Suisse et de ses habitants. Elle est une condition essentielle pour permettre à la jeunesse de suivre une formation et de se perfectionner. Elle est indispensable pour investir dans l'éducation et créer des emplois dans le pays. Le Réseau national de sécurité, au sein duquel collaborent étroitement les autorités civiles et l'armée, veille à garantir cette sécurité.

La sécurité est un des piliers de notre avenir.

Le service militaire comme plus-value

En Suisse, nous disposons d'une armée de milice. Le service militaire est obligatoire pour les hommes et volontaire pour les femmes. L'armée offre à ses militaires de nombreuses formations reconnues dans le civil. Toutes les compétences acquises durant le service représentent une plus-value dans le milieu académique. Ainsi, plusieurs universités et hautes écoles accordent d'ores et déjà des équivalences de crédits pour une formation à la conduite au sein de l'armée. L'objectif est que les formations civiles et militaires deviennent complémentaires. L'Armée suisse veut être attractive et s'intégrer le mieux possible dans le quotidien des citoyens qui s'y engagent.

L'Armée suisse de demain : nécessaire, adaptée, moderne et flexible

Notre armée est en phase de modernisation. Elle doit pouvoir répondre aux défis posés par la mondialisation et les nouvelles menaces, en premier lieu le terrorisme et les cyberattaques. Le développement de l'armée (DEVA) est en cours. Son but : accroître la disponibilité de l'armée, améliorer l'instruction et l'équipement et renforcer son ancrage régional dès 2018. Grâce à ces adaptations, le DDPS s'investit pour que la Suisse soit préservée le plus longtemps possible des menaces modernes et continue à prospérer aujourd'hui comme demain.

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS

La sécurité nationale incombe au DDPS. L'armée défend le pays et sa population, aide les autorités civiles et promeut la paix dans le monde, tandis que la protection de la population veille à la protection en cas de catastrophe.

Par ailleurs, le DDPS fournit, tant à l'armée qu'à des tiers, des systèmes, des véhicules, du matériel et des immeubles ; il assure le service de renseignement civil de la Confédération, s'occupe de la promotion du sport et de ses valeurs ainsi que de la mensuration nationale moderne.

Charges 2016 **4,97 milliards de francs**

Postes à plein temps 2016 **11 613**

www.ddps.admin.ch



Secrétariat général SG-DDPS

Secrétaire générale : **Nathalie Falcone-Goumaz**
www.gs-vbs.admin.ch

Le Secrétariat général soutient le chef du DDPS dans ses activités de membre du Conseil fédéral et dans la conduite du département. Il réalise les objectifs stratégiques du Conseil fédéral et du chef du département, formule les directives politiques en la matière et coordonne leur application au sein des groupements et des offices du DDPS. Le SG-DDPS dirige, coordonne et surveille l'utilisation des moyens du département. Au sein de ce dernier, il est responsable du Centre de dommages, de la sécurité intégrale et de la stratégie en matière de cybersécurité. Les services qui lui sont rattachés administrativement comprennent l'Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement et le bureau du délégué du Réseau national de sécurité.



Office de l'auditeur en chef

Auditeur en chef : **Stefan Flachsmann**
www.oa.admin.ch

L'Office de l'auditeur en chef veille à ce que les tribunaux militaires puissent remplir leur tâche indépendamment du commandement de l'armée et de l'administration. Il ouvre des procédures pénales relevant de la juridiction militaire, les surveille et exerce les droits et les devoirs procéduraux qui lui sont conférés par le législateur.



Service de renseignement de la Confédération SRC

Directeur : **vacant**
www.src.admin.ch

Le Service de renseignement de la Confédération (SRC) lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent, l'espionnage, la prolifération d'armes de destruction massive et les cyberattaques visant les infrastructures critiques. Il observe les évolutions stratégiques, évalue la menace à l'attention des décideurs politiques et donne l'alarme lorsqu'une crise s'annonce ou qu'une situation change après un événement extraordinaire. Le SRC est surveillé par divers organes de l'administration et du Parlement.



Groupement Défense

Chef de l'armée :
Commandant de corps Philippe Rebord
www.armee.ch

La Défense est gérée par le chef de l'Armée, qui revêt le grade de commandant de corps. L'État-major de l'armée assure le développement, la planification, l'attribution des ressources et le pilotage de l'armée. Le commandement des Opérations planifie et gère la disponibilité de la troupe et les engagements, que ce soit pour assurer la sécurité du Forum économique mondial (WEF) à Davos, les opérations de promotion de la paix ou l'aide en cas de catastrophe lors d'événements naturels en Suisse ou à l'étranger. Le chef du commandement de l'Instruction assume la responsabilité générale de l'instruction des formations au sol et dans les airs. La Formation supérieure des cadres de l'armée, rattachée au commandement de l'Instruction, assure la formation et le perfectionnement des officiers de milice et des militaires de carrière. La Base logistique de l'armée et la Base d'aide au commandement sont quant à elles rattachées au commandement du Soutien. La Base logistique de l'armée garantit le ravitaillement et l'évacuation des armes, du matériel et des denrées alimentaires et assure la maintenance et le fonctionnement de l'infrastructure. Elle comprend aussi les troupes sanitaires et les troupes de transport. La Base d'aide au commandement fournit toutes les prestations d'appui technologiques.



Office fédéral de l'armement

armasuisse
Directeur général de l'armement : **Martin Sonderegger**
www.armasuisse.ch

Centre de compétences pour les acquisitions, la technologie et l'immobilier du DDPS, armasuisse fournit à l'armée et à des tiers des systèmes, des véhicules, des avions et des hélicoptères, du matériel et des immeubles. L'office gère durablement près de 9500 bâtiments et installations, ainsi que 24 000 hectares de terrain du DDPS. Étant impliqué pendant toute la durée de vie des armes, des appareils et des immeubles, il est aussi responsable de leur liquidation.



Office fédéral de topographie

swisstopo
Directeur : **Fridolin Wicki**
www.swisstopo.ch

Les informations géographiques, qu'elles soient sous forme de cartes, d'images ou de données concernant les sous-sols et les sols, sont un élément fondamental de l'infrastructure de chaque pays. Il est devenu impensable de prendre des décisions fondées et transparentes en politique, en économie, au sein de la société ou même dans la vie privée sans connaître le territoire qu'elles affectent. swisstopo veille à fournir durablement des données fiables sur les paysages et les sous-sols suisses. Il coordonne la géoinformation au niveau fédéral et avec les cantons, exerce la haute surveillance sur la mensuration officielle, dirige l'Institut géographique militaire et gère le géoportail de la Confédération, dont le visualisateur de cartes map.geo.admin.ch.



Office fédéral de la protection de la population OFPP

Directeur : **Benno Bühlmann**
www.protopop.ch

En cas de catastrophe ou de situation d'urgence, la protection de la population assure la collaboration entre les cinq organisations partenaires (police, sapeurs-pompiers, services de la santé publique, services techniques et protection civile). La réalisation des tâches incombe principalement aux cantons. L'OFPP fournit les bases et gère la coordination, notamment dans les domaines de l'alerte et de l'alarme, de l'instruction et des infrastructures de protection. Rattachés à l'OFPP, la Centrale nationale d'alarme (CENAL) alerte la population en cas d'augmentation de la radioactivité et ordonne, le cas échéant, des mesures de protection, et le Laboratoire de Spiez, dont les services sont fréquemment requis par des organisations internationales, est l'institut fédéral pour la protection ABC.



Office fédéral du sport OFSPO

Directeur : **Matthias Remund**
www.ofspo.ch

L'OFSPO promeut le sport et l'activité physique pour tous. Le principal programme de promotion du sport de la Confédération, Jeunesse + Sport, ainsi que la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM), une institution réputée de recherche et de formation, lui sont rattachés. Les centres sportifs de Macolin et de Tenero offrent des installations modernes d'entraînement et de formation pour les fédérations, les sociétés et les écoles.

Département fédéral des finances

DFF



GOUVERNEMENT



L'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) surveille les systèmes, les applications et les réseaux de l'administration fédérale, également en ce qui concerne la cybersécurité.



Le DFF est dirigé par Ueli Maurer, qui est conseiller fédéral depuis 2009. Après avoir dirigé le DDPS, il a pris les rênes du DFF en 2016.

Se protéger contre les cyberattaques

De plus en plus fréquentes, les cyberattaques visant des entreprises ou des infrastructures étatiques constituent un problème mondial. Leurs auteurs sont des groupes de pirates informatiques professionnels, des réseaux criminels ou des commandos financés par des États. Un pays peut être déstabilisé par des attaques lancées sur des réseaux numériques contre des infrastructures garantissant par exemple l'alimentation électrique ou les télécommunications. Chargée de lutter contre ce fléau, la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information coordonne la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques.

La Suisse est toujours mieux armée face aux cyberrisques.

Lutter contre la soustraction d'impôt

Les personnes ayant un compte bancaire dans plusieurs pays ne doivent plus pouvoir se soustraire à l'impôt. C'est l'objectif de la norme internationale qui régit l'échange automatique de renseignements (EAR). Les États qui ont convenu d'un EAR échangent des renseignements sur les comptes bancaires de particuliers. Dans ce cadre, les banques communiquent les données pertinentes aux autorités fiscales de leur pays. Celles-ci transmettent ensuite ces informations, notamment le nom du titulaire du compte et le solde de ce dernier, à leurs homologues de l'État par

tenaire concerné. À partir de septembre 2018, l'Administration fédérale des contributions échangera ainsi des données avec 38 États.

Garantir une fiscalité compétitive

En Suisse, les bénéficiaires que certaines entreprises réalisent à l'étranger sont imposés à un taux réduit. Le Projet fiscal 17 vise à supprimer l'inégalité de traitement existant entre ces bénéficiaires et ceux qui sont dégagés en Suisse et à aligner ainsi la réglementation helvétique sur les normes internationales. Afin d'éviter que les entreprises concernées ne subissent une trop forte augmentation d'impôt et ne décident par conséquent de transférer leur siège à l'étranger, il faut instaurer de nouvelles règles fiscales approuvées sur le plan international.

La Confédération ne peut percevoir des impôts que pour une durée déterminée

La taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt fédéral direct sont les principales sources de recettes de la Confédération (près de $\frac{2}{3}$). Or, la Constitution dispose que la Confédération peut percevoir ces deux impôts uniquement jusqu'à la fin de 2020. Le nouveau régime financier 2021 entend prolonger ce délai jusqu'en 2035. Cette prolongation nécessite une modification constitutionnelle, soumise au référendum.

Département fédéral des finances DFF

Le DFF perçoit les impôts et les droits de douane, et contrôle la circulation des personnes et des marchandises à la frontière. Il fournit des services à l'ensemble de l'administration fédérale, dans des domaines qui vont de l'informatique à l'infrastructure, en passant par le personnel. Sa politique fiscale et budgétaire garantit l'efficacité de la Confédération et de la place économique.

Charges 2016 **16,99 milliards de francs**

Postes à plein temps 2016 **8753**

www.dff.admin.ch



Secrétariat général SG-DFF

Secrétaire générale : **Rahel von Kaenel**
www.dff.admin.ch

Le SG assure le lien entre le chef du département et les offices, et entre les cantons, les représentants des médias et les responsables de la communication. Il planifie et coordonne les dossiers du DFF pour le Parlement et le Conseil fédéral. Enfin, il informe le public sur toutes les affaires du Conseil fédéral et du département.



Secrétariat d'État aux questions financières internationales SFI

Secrétaire d'État : **Jörg Gasser**
www.sif.admin.ch

Le SFI défend les intérêts de la Suisse sur les questions financières, monétaires et fiscales vis-à-vis des pays partenaires et au sein des organismes internationaux. Il s'engage en faveur de conditions-cadres qui permettent à la Suisse de disposer d'une place économique et financière sûre, compétitive et mondialement reconnue. Le SFI répond en outre de la mise en œuvre de la politique du Conseil fédéral en matière de marchés financiers.



Administration fédérale des finances AFF

Directeur : **Serge Gaillard**
www.efv.admin.ch

L'AFF est la gardienne de la caisse fédérale et veille à la solvabilité de la Confédération. Elle est responsable du budget, du plan financier et du compte de la Confédération. Le frein à l'endettement, un regard critique sur la gestion financière des départements et la prise en compte de la situation conjoncturelle constituent les bases d'une politique budgétaire fiable.



Office fédéral du personnel OFPER

Directrice : **Barbara Schaefer**
www.ofper.admin.ch

Comme tout employeur, la Confédération est soumise à une forte concurrence. L'OFPER est responsable de la politique du personnel et de la politique de prévoyance de la Confédération. Il veille à ce que l'administration reste un employeur compétitif.



Administration fédérale des contributions AFC

Directeur : **Adrian Hug**
www.estv.admin.ch

L'AFC perçoit la majeure partie des recettes de la Confédération et crée ainsi les conditions nécessaires à l'exécution des missions de l'État fédéral. Elle prélève la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt fédéral direct, l'impôt anticipé, les droits de timbre et la taxe d'exemption de l'obligation de servir. Par ailleurs, elle fournit une assistance administrative internationale en matière fiscale.



Administration fédérale des douanes AFD

Directeur : **Christian Bock**
www.douane.admin.ch

L'AFD veille au bon déroulement du trafic transfrontalier des marchandises et des personnes. Les spécialistes de la douane civile sont responsables du trafic des marchandises. Le Corps des gardes-frontière, dont le personnel porte l'arme et l'uniforme, assume des tâches relevant de la sécurité, de la douane et de la migration. L'AFD perçoit en outre la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur les huiles minérales et l'impôt sur le tabac. Depuis début 2018, la Régie fédérale des alcools est intégrée dans l'AFD. Au sein de l'AFD, la division Alcool et Tabac est à présent responsable de l'exécution de la législation sur l'alcool.



Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication OFIT

Directeur : **Giovanni Conti**
www.bit.admin.ch

Centre de compétence de la Confédération en matière d'informatique, l'OFIT soutient les processus d'affaires au sein de l'administration fédérale et veille au bon fonctionnement de la télécommunication entre tous les services de la Confédération, en Suisse comme à l'étranger. Il joue un rôle central dans les relations par voie électronique entre la Confédération et la population.



Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL

Directeur : **Pierre Broye**
www.ofcl.admin.ch

L'OFCL construit, entretient et gère les immeubles civils de la Confédération, à savoir le Palais fédéral, les bâtiments administratifs ou les ambassades suisses à l'étranger. En qualité de service d'achat central, il acquiert les outils informatiques, les fournitures de bureau et les publications pour l'ensemble de l'administration fédérale.



Unité de pilotage informatique de la Confédération UPIC

Délégué : **Peter Fischer**
www.upic.admin.ch

L'UPIC veille à la mise en œuvre de la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication dans l'administration fédérale. Elle coordonne en outre l'application de la stratégie suisse de cyberadministration avec la Confédération, les cantons et les communes et dirige la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information MELANI.



Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA

Directeur : **Mark Branson**
www.finma.ch

L'organe de surveillance du secteur financier doit être fort, compétent et indépendant: la FINMA protège les créanciers, les investisseurs et les assurés et veille au bon fonctionnement des marchés financiers. Elle surveille ainsi les banques, les assurances, les bourses et les fonds soumis à autorisation.



Contrôle fédéral des finances CDF

Directeur : **Michel Huissoud**
www.cdf.admin.ch

Le CDF est l'organe suprême de surveillance financière de la Confédération. Indépendant, il contrôle la gestion financière de l'administration fédérale, des tribunaux ainsi que de nombreuses organisations semi-étatiques. En outre, il soumet le compte d'État à un contrôle annuel. Son objectif est de garantir une utilisation économe et efficace des deniers publics.



Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Directeur : **Dieter Stohler**
www.publica.ch

En sa qualité d'institution collective non lucrative destinée à la prévoyance professionnelle, PUBLICA gère actuellement un avoir global de plus de 37 milliards de francs suisses. Avec ses 63 000 assurés et ses 43 000 bénéficiaires de rentes, PUBLICA est l'une des plus grandes institutions de prévoyance de Suisse.

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche

DEFR



Les jeunes entrepreneurs et les nomades numériques travaillent souvent dans des espaces de « coworking » : ils utilisent l'infrastructure en commun et se mettent en réseau. Cette pratique permet de diminuer les coûts tout en encourageant la créativité et l'innovation.



Le DEFR est dirigé par Johann N. Schneider-Amman, qui est conseiller fédéral depuis 2010.

Profiter des opportunités offertes par la numérisation

Ces dernières années, le tournant numérique a touché tous les secteurs économiques et toutes les branches, entraînant de nouveaux modèles d'affaires et une mutation structurelle sur le marché du travail. La réussite à l'échelle mondiale de jeunes entrepreneurs grâce aux réseaux numériques amène de plus en plus d'acteurs de l'économie et de la formation à tester de nouvelles idées dans tous les domaines, de l'agriculture au tourisme. Le DEFR souhaite optimiser les conditions-cadres et encourager la liberté entrepreneuriale, afin que tous puissent saisir ces opportunités. La volonté d'emprunter de nouvelles voies et d'oser est déterminante pour l'avenir de nos entreprises et de nos établissements de recherche. Le maître mot de l'univers numérique : l'innovation!

Les espaces de travail
collaboratif proposent
un environnement
attractif.

Travail: nouveaux mondes, nouvelles formes

Les jeunes entreprises, qu'on appelle aussi start-up ou jeunes pousses, sont aujourd'hui très flexibles : le monde numérique n'a aucun secret pour elles, et elles sont souvent connectées au reste de la planète. Contrairement à beaucoup d'autres pays, la Suisse ne fournit que très peu d'aides financières directes aux entreprises, mis à part les caution-

nements et les contributions de Innosuisse. La Confédération et les cantons se concentrent sur la création de conditions-cadres favorables, par exemple l'accès aux marchés nationaux, mais aussi l'allègement administratif, avec le portail en ligne pour les entreprises (www.easygov.swiss). Pour faire des économies, de nombreuses start-up s'installent dans des pépinières et des technoparcs soutenus par les communes et les cantons. Les jeunes pousses du secteur tertiaire privilégient souvent les espaces de travail collaboratif, où il est possible de réseauter et de discuter. Dans les entreprises de production, les emplois deviennent de plus en plus flexibles. Employeurs et salariés doivent toujours trouver un terrain d'entente afin de répondre aux exigences des uns et des autres. Un marché du travail flexible et un partenariat social solide restent essentiels pour la concurrence et les emplois.

Nous avons besoin d'un personnel qualifié

La formation et le perfectionnement font depuis toujours l'objet d'un grand intérêt au DEFR. Le tournant numérique permet maintenant de s'assurer qu'on procède à de rapides réajustements dans ce domaine, afin de répondre aux nouvelles exigences professionnelles. En collaboration avec les cantons et les organisations du monde du travail, le DEFR travaille sur de nouveaux programmes de formation et modifie ceux qui existent en fonction des nouvelles exigences.

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Le DEFR fixe les conditions cadres régissant l'emploi, la croissance et la prospérité dans notre pays. La politique de formation et de recherche relève aussi de ce département. La quasi-totalité de la population suisse est directement touchée par l'activité du DEFR. Elle l'est aussi au quotidien pour s'alimenter grâce à l'agriculture, pour se loger et, en cas de besoin, pour surmonter une crise grâce à l'approvisionnement économique du pays, autant de domaines qui relèvent du DEFR.

Charges 2016 **11,88 milliards de francs**

Postes à plein temps 2016 **2138**

www.defr.admin.ch



Secrétariat général SG-DEFR

Secrétaire général: **Stefan Brupbacher**
www.defr.admin.ch

En tant qu'état-major et organe de coordination central, le Secrétariat général du DEFR est au service du chef du département. Il gère les besoins en matière financière et de personnel, prépare les affaires du Parlement et du Conseil fédéral, et informe le public. Le Bureau fédéral de la consommation (BFC) et l'Organe d'exécution du service civil (ZIVI) lui sont rattachés sur le plan administratif. Le BFC est notamment chargé des aides financières aux organisations de consommateurs, de l'exécution de la déclaration du bois, et de la gestion, conjointement avec le SECO, de la centrale d'annonce et d'information pour la sécurité des produits. Le ZIVI forme depuis 20 ans à des interventions en faveur de la collectivité les Suisses aptes au service militaire qui, pour des raisons de conscience, n'effectuent pas de service militaire, et garantit les places d'affectation. Environ 1,5 million de jours de service sont accomplis chaque année.



Secrétariat d'État à l'économie SECO

Secrétaire d'État: **Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch**
www.seco.admin.ch

Le SECO traite des questions clés de politique économique. Il a pour objectifs une croissance économique durable, un taux d'emploi élevé et des conditions de travail équitables. À cet effet, il définit et met en place le cadre général de l'activité économique intérieure et extérieure. L'éventail des activités du SECO va de la politique du marché du travail à la coopération économique au développement, en passant par la protection des travailleurs, la réduction des obstacles au commerce et l'accès aux marchés étrangers.



Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

Secrétaire d'État: **Mauro Dell'Ambrogio**
www.sefri.admin.ch

La formation, la recherche et l'innovation (domaine FRI) sont des domaines vitaux pour la Suisse, pays dont la réussite est fortement tributaire de la création, de la diffusion et de l'utilisation de compétences et de connaissances. Le SEFRI a pour mission de renforcer et d'améliorer le système FRI avec le concours notamment des cantons, de l'économie, des institutions et organes des hautes écoles, et par l'encouragement de la recherche et de l'innovation.



Office fédéral de l'agriculture OFAG

Directeur : **Bernard Lehmann**
www.ofag.admin.ch

L'agriculture façonne le visage de la Suisse. Pour préserver ce capital, l'OFAG veille à offrir tous les gages de réussite à un secteur agroalimentaire qui propose sur les marchés des denrées de qualité, produit de manière durable et préserve les ressources naturelles. L'OFAG s'engage en faveur de conditions-cadres qui soutiennent l'esprit d'entreprise dans le secteur agricole. La station de recherche Agroscope apporte la caution scientifique nécessaire.



Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE

Délégué : **Werner Meier**
www.ofae.admin.ch

L'OFAE est le centre de compétence en matière de sécurité de l'approvisionnement. Il travaille en étroite collaboration avec le secteur privé, les offices partenaires et les cantons pour que les difficultés d'approvisionnement passagères en biens et services vitaux n'entraînent pas de perturbations majeures pour la population et l'économie de notre pays.



Office fédéral du logement OFL

Directeur : **Ernst Hauri**
www.ofl.admin.ch

Le logement compte parmi les besoins fondamentaux de l'être humain. Il représente aussi un bien économique important. L'OFL promeut un marché du logement attrayant pour les investissements et garantissant, dans toutes les catégories de prix, des logements en nombre suffisant. Il soutient, par des aides financières ciblées, la construction de logements d'utilité publique. Il veille aussi, dans le cadre du droit du bail, à concilier les intérêts des bailleurs et des locataires.



Surveillance des prix SPR

Surveillant des prix : **Stefan Meierhans**
www.monsieur-prix.admin.ch

Le Surveillant des prix intervient sur les prix qui ne résultent pas de la libre concurrence et qui sont abusivement élevés. Ses principaux domaines d'activité sont le système de santé et le secteur des infrastructures.



Commission de la concurrence COMCO

Directeur : **Rafael Corazza**
www.comco.admin.ch

La COMCO œuvre à l'ouverture des marchés. Elle intervient dans les situations de cartels, d'abus de position dominante, de fusions à risques et d'obstacles étatiques à la concurrence. En sa qualité de « gardienne de la concurrence », elle informe et conseille les entreprises et les services étatiques.



Domaine des écoles polytechniques fédérales EPF

Président du Conseil des EPF : **Fritz Schiesser**
www.cepf.ch

Le domaine des EPF comprend les écoles polytechniques fédérales de Zurich (EPFZ) et de Lausanne (EPFL) et les quatre établissements de recherche que sont l'Institut Paul Scherrer (PSI), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag). Son organe de direction et de surveillance stratégique est le Conseil des EPF. Il supervise les plans de développement, organise le controlling et assure la coordination.



Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP

Directrice : **Cornelia Oertle**
www.iffp-suisse.ch

L'IFFP est le centre de compétence pour la formation et le perfectionnement des responsables de la formation professionnelle, le développement professionnel et la recherche en formation professionnelle. Il compte des sites régionaux à Lausanne, Lugano, Zollikofen et Zurich.



Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse

Directrice : **Annalise Eggmann**
www.innosuisse.ch

Innosuisse encourage les projets innovants entre les entreprises et les hautes écoles, soutient les start-up dans la réalisation de leurs idées commerciales et favorise le transfert de savoir et de technologies entre les sciences et l'industrie.

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication

DETEC

GOUVERNEMENT





La Suisse est particulièrement touchée par le changement climatique. Avec l'augmentation des températures, le glacier du Rhône est lui aussi en recul. Une bâche doit permettre d'endiguer le processus.



Le DETEC est dirigé par Doris Leuthard, qui est conseillère fédérale depuis 2006. Après avoir dirigé le DFE (actuel DEFR), elle a pris les rênes du DETEC en 2010.

Recul des glaciers, fonte du pergélisol, glissements de terrain à répétition, élévation du niveau des mers : le changement climatique est en train de devenir le plus grand défi de notre époque – pour la Suisse et pour le monde entier. C'est pourquoi le Conseil fédéral mène depuis de nombreuses années une politique climatique ambitieuse ; le DETEC étant en première ligne sur ce dossier.

Remplacer progressivement les énergies fossiles

D'ici à 2030, la Suisse entend réduire de moitié par rapport à 1990 les émissions de gaz à effet de serre principalement dues à la combustion du pétrole et du gaz. Cet objectif doit en priorité être atteint par la réalisation de mesures en Suisse et par la prise en compte des réductions d'émissions réalisées à l'étranger. En 2018, le Parlement discutera de la proposition du Conseil fédéral concernant la révision de la loi sur le CO₂, qui déterminera la future politique climatique. La nouvelle loi sur l'énergie apporte également une contribution importante à la protection du climat. Elle vise à remplacer progressivement les combustibles fossiles par de l'énergie hydraulique, solaire, éolienne et de la biomasse.

Le Conseil fédéral poursuit une politique climatique ambitieuse.

Élaboration de la politique climatique internationale

Étant donné que tous les pays ont une part de responsabilité dans le changement climatique et que celui-ci ne

connaît pas de frontières, la politique climatique suisse s'inscrit dans un contexte international. En 2015, la communauté internationale a conclu à Paris un accord universel sur le climat qui sera contraignant pour tous les pays à partir de 2020. La Suisse a participé à son élaboration et s'engage à le mettre en œuvre de manière cohérente. Cet accord prévoit de contenir le réchauffement mondial bien en dessous de deux degrés Celsius.

Protéger et sensibiliser la population

Cependant, certaines conséquences du changement climatique, telles que l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, ne pourront pas être évitées. La Confédération s'emploie donc à mettre en œuvre des mesures en vue de protéger la population contre les vagues de chaleur et les inondations. Des adaptations sont notamment nécessaires dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, du tourisme et de la mobilité. Parallèlement, nous voulons sensibiliser la population au fait que chaque citoyen peut apporter sa contribution à la protection du climat – sans se serrer davantage la ceinture, mais en préservant les ressources, en utilisant les nouvelles technologies et la numérisation ou encore en consommant des produits issus d'une agriculture régionale plus respectueuse du climat.

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Le DETEC est le département en charge des infrastructures pour toute la Suisse. Routes, rail et lignes électriques: tout ce qui contribue à la cohésion de notre pays relève de sa compétence. Mais le DETEC s'occupe aussi des problématiques liées au sol, à l'eau, à l'air, aux animaux, aux plantes et aux paysages. Notre comportement a pour conséquence que ces ressources naturelles essentielles à notre existence sont largement surexploitées. Une des principales tâches du DETEC consiste à les préserver.

Charges 2016 **10,41 milliards de francs**

Postes à plein temps 2016 **2258**

www.detec.admin.ch



Secrétariat général SG-DETEC

Secrétaire général: **Toni Eder**
www.detec.admin.ch

L'étroite imbrication thématique de nombreux dossiers exige une coordination à tous les échelons avec les offices spécialisés du DETEC et les autres départements. Le SG-DETEC assume ce mandat, préparant les affaires du Conseil fédéral, accompagnant la planification politique, servant d'interface avec le Parlement et garantissant une communication cohérente vis-à-vis de l'extérieur. Par ailleurs, il assume son rôle de propriétaire vis-à-vis de la Poste, des CFF, de Swisscom et de Skyguide et veille à la réalisation des objectifs stratégiques qui leur sont assignés par le Conseil fédéral.



Office fédéral des transports OFT

Directeur: **Peter Füglistaler**
www.oft.admin.ch

L'Office fédéral des transports (OFT) pilote l'aménagement progressif et le financement de l'infrastructure ferroviaire. Il exécute les mandats du Conseil fédéral et du Parlement, veille au respect des coûts et des délais et surveille la sécurité des transports publics.



Office fédéral de l'aviation civile OFAC

Directeur: **Christian Hegner**
www.ofac.admin.ch

L'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) œuvre à maintenir la sécurité de l'aviation civile suisse à un niveau élevé. Il s'appuie à cet effet essentiellement sur des normes adoptées par la communauté internationale. En plus de son activité de surveillance, il est chargé de préparer et de mettre en œuvre les décisions en matière de politique aéronautique. L'office s'engage en outre au sein des organisations internationales de l'aviation afin de faire valoir les intérêts de la Suisse.



Office fédéral de l'énergie OFEN

Directeur: **Benoît Revaz**
www.ofen.admin.ch

La politique énergétique du Conseil fédéral repose sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, notamment de la force hydraulique, l'extension des réseaux électriques, le renforcement de la recherche énergétique et la collaboration au niveau international. L'OFEN est chargé de concrétiser ces principes: il élabore par exemple des directives pour la consommation d'énergie des appareils ménagers, l'électronique de divertissement, les ampoules et les moteurs électriques. L'objectif est d'assurer à notre pays, aujourd'hui comme demain, un approvisionnement en énergie sûr, suffisant, respectueux de l'environnement et économiquement supportable.



Office fédéral des routes OFROU

Directeur : **Jürg Röthlisberger**
www.ofrou.admin.ch

Sur mandat du Conseil fédéral et du Parlement, l'OFROU se charge de l'aménagement et de l'entretien des routes nationales. Il assure également la mise en œuvre du programme de sécurité routière « Via sicura » destiné à réduire davantage le nombre de morts et de blessés sur les routes. Seuls des conducteurs bien formés au volant de véhicules fiables devraient y circuler.



Office fédéral de la communication OFCOM

Directeur : **Philipp Metzger**
www.ofcom.admin.ch

Il faut une infrastructure de communication performante pour téléphoner, rédiger des courriels ou des SMS, ou surfer sur Internet. L'OFCOM contribue à ce que ces infrastructures soient disponibles dans toute la Suisse. Il répartit le produit de la redevance radio-TV aux diffuseurs régionaux ainsi qu'à la SSR et veille à ce que la presse bénéficie de tarifs postaux préférentiels. En outre, il surveille les services de paiement relevant du service universel, assurés par la Poste.



Office fédéral de l'environnement OFEV

Directeur : **Marc Chardonens**
www.ofev.admin.ch

Les ressources naturelles telles que l'eau, le sol ou l'air sont soumises à une grande pression, car elles sont souvent sur-exploitées. La politique environnementale de la Suisse veille à ce qu'elles soient toujours disponibles pour les générations futures. Une des tâches centrales de l'OFEV consiste à préserver les écosystèmes, qui sont la base de la vie, ainsi que leur faune et leur flore. L'OFEV s'occupe également des causes des changements climatiques et de leurs conséquences. Il aide les cantons et les communes à s'armer contre les crues, les chutes de pierres ou les avalanches : des forêts protectrices intactes assurent la sécurité des routes et des zones habitées, tandis que la renaturation des cours d'eau les protège des crues.



Office fédéral du développement territorial ARE

Directrice : **Maria Lezzi**
www.are.admin.ch

Démographie en hausse, mobilité croissante et exigences supérieures en surfaces d'habitat, mais aussi protection du paysage – tels sont les défis parfois contradictoires que doit relever l'ARE. Pour préserver le sol, qui se fait rare, l'ARE assure la promotion et la surveillance des bases légales du développement du milieu bâti. Il contribue à une meilleure coordination des infrastructures de transport avec l'urbanisation. Le Projet de territoire Suisse, élaboré en commun par la Confédération, les cantons, les villes et les communes sous la direction de l'ARE, trace les grandes lignes du développement territorial de notre pays.



Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN

Directeur : **Hans Wanner**
www.ifs.n.ch

L'IFSN veille à un fonctionnement en toute sécurité des installations nucléaires de Suisse. Son objectif prioritaire est de protéger l'homme et l'environnement contre les dangers liés à la radioactivité. L'IFSN exerce donc sa surveillance sur les cinq centrales nucléaires de Suisse, sur les dépôts intermédiaires pour déchets radioactifs, ainsi que sur les installations de recherche nucléaire de l'Institut Paul Scherrer, de l'École polytechnique fédérale de Lausanne et de l'Université de Bâle.

La Chancellerie fédérale

ChF



Le chancelier de la Confédération et les deux vice-chanceliers assistent toujours aux séances du Conseil fédéral.



La Chancellerie fédérale est dirigée par Walter Thurnherr. Il est chancelier de la Confédération depuis 2016.

État-major du Conseil fédéral

La Chancellerie fédérale, qui date de 1803, est la plus ancienne autorité fédérale. Elle fait office de charnière entre le gouvernement, l'administration, le Parlement et la population.

À l'instar des membres du Conseil fédéral, le chancelier de la Confédération est élu par le Parlement pour une durée de quatre ans. Chef de l'état-major du Conseil fédéral, il veille au bon fonctionnement du gouvernement. En collaboration avec les deux vice-chanceliers, il prend part aux séances du Conseil fédéral. Il peut soumettre des propositions concernant toutes les affaires du Conseil fédéral, mais il ne participe pas au vote.

Chancellerie fédérale ChF

La Chancellerie fédérale est l'état-major du Conseil fédéral. Elle prépare les séances du gouvernement et communique les décisions de ce dernier. Elle examine la légalité des initiatives et des référendums et veille au bon déroulement des élections et des votations fédérales. Elle est chargée de la publication des textes officiels dans plusieurs langues.

Charges 2016 **47 millions de francs**

Postes à plein temps 2016 **210**

www.bk.admin.ch



Elle établit des instruments de planification pour le Conseil fédéral

La politique du Conseil fédéral se fonde sur une planification. La Chancellerie fédérale prépare les instruments de planification, en étroite collaboration avec les départements. Un programme de la législature est établi pour quatre ans ; il permet de définir des objectifs annuels. Dans son rapport de gestion, le Conseil fédéral rend compte de la réalisation de ces objectifs.

Elle prépare les séances du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral se réunit en règle générale une fois par semaine. La Chancellerie fédérale gère la liste des objets à l'ordre du jour. Avant que le Conseil fédéral traite une affaire, les départements et les offices fédéraux peuvent donner leur avis et soumettre des propositions (procédure de co-rapport). La Chancellerie fédérale coordonne cette procédure et contrôle la régularité formelle et juridique des objets.

Elle communique les décisions du Conseil fédéral



Après chaque séance, le porte-parole du Conseil fédéral, le **vice-chancelier André Simonazzi**, informe les médias et le public des décisions du Conseil fédéral. Il est souvent accompagné d'un ou de plusieurs membres du Conseil fédéral et de spécialistes de l'administration fédérale. Lors de ces conférences de presse, ils répondent ensemble aux questions des journalistes.

www.admin.ch/fr-tv (conférences de presse)

www.admin.ch/fr-news (communiqués de presse)



Après les séances du Conseil fédéral, la Chancellerie fédérale informe aussi les sept départements des décisions qui ont été prises. C'est le **vice-chancelier Jörg De Bernardi** qui en est responsable. La Chancellerie fédérale publie les arrêtés fédéraux et les rapports dans la Feuille fédérale dans les trois langues officielles. Les nouvelles lois et ordonnances et celles qui ont été modifiées sont publiées dans le Recueil officiel du droit fédéral.

www.droitfederal.ch

Elle publie des informations sur tous les canaux

Avant chaque votation, quelque cinq millions d'électeurs reçoivent une brochure portant sur les objets soumis au vote. La Chancellerie fédérale l'élabore conjointement avec les départements. Avant les élections fédérales, elle envoie une notice explicative aux citoyens ayant le droit de vote. À l'aide de brochures telles que « La Confédération en bref » et de deux portails Internet, elle présente le gouvernement et les différentes autorités et informe de leurs activités.

www.admin.ch (gouvernement et administration)

www.ch.ch (Confédération et cantons)

www.youtube.com > « Le Conseil fédéral suisse »

www.twitter.com/BR_Sprecher (porte-parole du Conseil fédéral)

Elle traduit des textes dans plusieurs langues

La Suisse compte l'allemand, le français et l'italien comme langues officielles. Les lois, les ordonnances et les traités internationaux ainsi que la documentation pour les votations et les élections doivent donc être disponibles au moins dans ces trois langues, ce à quoi veillent les services linguistiques de la Chancellerie fédérale. Ils traduisent aussi en anglais et en romanche lorsque cela s'avère nécessaire.

Elle surveille le respect des droits populaires

Les Suisses peuvent voter au plan fédéral tous les trois ou quatre mois. Tous les quatre ans, ils élisent un nouveau Parlement. La Chancellerie fédérale veille à ce que ces scrutins se déroulent sans accrocs. Elle fournit les informations nécessaires concernant la procédure à suivre à quiconque souhaite lancer une initiative populaire ou demander le référendum et contrôle si les textes déposés remplissent les conditions légales.

Elle dirige le projet « Vote électronique »

À l'heure actuelle, les Suisses votent en majorité par correspondance. Dans certains cantons, ils ont en outre la possibilité de voter par voie électronique. En collaboration avec les cantons, la Chancellerie fédérale fait avancer le projet « Vote électronique » afin d'adapter l'exercice des droits politiques à l'ère numérique. Le but consiste à instaurer le vote électronique dans toute la Suisse comme troisième mode de scrutin ordinaire.

Elle soutient le président de la Confédération

Pendant son année présidentielle, un conseiller fédéral doit faire face à des tâches supplémentaires. Il peut alors compter sur le soutien de la Chancellerie fédérale et de son service présidentiel, notamment pour des questions ayant trait à la diplomatie et à la communication.

Elle gère les résidences où le Conseil fédéral reçoit ses hôtes

À la Maison de Watteville et au domaine du Lohn, le Conseil fédéral reçoit ses hôtes en provenance de Suisse ou de l'étranger. À la Maison de Watteville, il se réunit régulièrement pour des entretiens avec les partis gouvernementaux, les Entretiens de Watteville.



Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence PFPDT

Préposé : **Adrian Lobsiger**

www.edoeb.admin.ch

Le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence contrôle le respect de la législation sur la protection des données, qui vise à protéger la sphère privée des citoyens, et il conseille ces derniers pour toute question liée à la protection des données. En outre, il veille à l'application du principe de la transparence, qui garantit l'accès aux documents officiels de l'administration fédérale. Si une autorité refuse l'accès, une demande en médiation peut être déposée auprès du PFPDT.

Pouvoir judiciaire

TRIBUNAUX



TRIBUNAUX

La justice _____ 78

Le Tribunal fédéral et les tribunaux
de première instance de la Confédération _____ 80



Les juges fédéraux se rencontrent toutes les deux semaines autour d'un « café présidentiel », dans une ambiance décontractée.

Le troisième pouvoir de l'État

La justice



Interview avec le président du Tribunal fédéral Ulrich Meyer

Monsieur Meyer, comment devient-on juge au Tribunal fédéral ?

Il n'existe pas de recette toute faite. On peut seulement créer des conditions favorables sur le plan professionnel en se distinguant par un travail juridique convaincant, que ce soit en tant que juge cantonal, comme avocat pratiquant le barreau ou dans le cadre d'une activité scientifique. Mais le fait d'être élu juge au Tribunal fédéral dépend d'un grand nombre d'autres facteurs : la représentation proportionnelle des partis, le sexe, le canton d'origine, la langue ainsi que d'autres critères sont pris en considération par la Commission judiciaire lorsqu'elle soumet une proposition d'élection à l'Assemblée fédérale réunie. L'exercice de la fonction de juge fédéral n'est pas une affaire politique, mais l'élection qui mène à ce poste l'est. C'est typique de la conception suisse de l'État selon laquelle chacun des trois pouvoirs étatiques jouit d'une légitimité démocratique – également le Tribunal fédéral en sa qualité de Cour suprême de ce pays.

Les arrêts du Tribunal fédéral sont-ils tous d'importance égale ?

Pour les personnes concernées, toutes les décisions ont la même importance ; chaque justiciable a le même droit à obtenir un jugement conforme à la loi et équitable. Sur environ 8000 arrêts rendus chaque année, 10 % au plus des cas soulèvent une question juridique de principe. Comme exemple d'un arrêt de principe célèbre, on peut citer le jugement du Tribunal fédéral relatif au coup du lapin (ATF 136 V 279). Celui-ci a fait l'objet d'un vaste débat public et m'a même valu, en ma qualité de président de la Cour ayant statué, une caricature dans le journal.

Comment sont les rapports entre le Tribunal fédéral et le Parlement ?

Le Tribunal fédéral est le troisième pouvoir dans l'État fédéral. Le Parlement édicte les lois et le Tribunal fédéral les applique. Dans le cadre de cette activité, le Tribunal fédéral dispose en règle générale d'une certaine marge d'interprétation, ce qui lui vaut de temps en temps

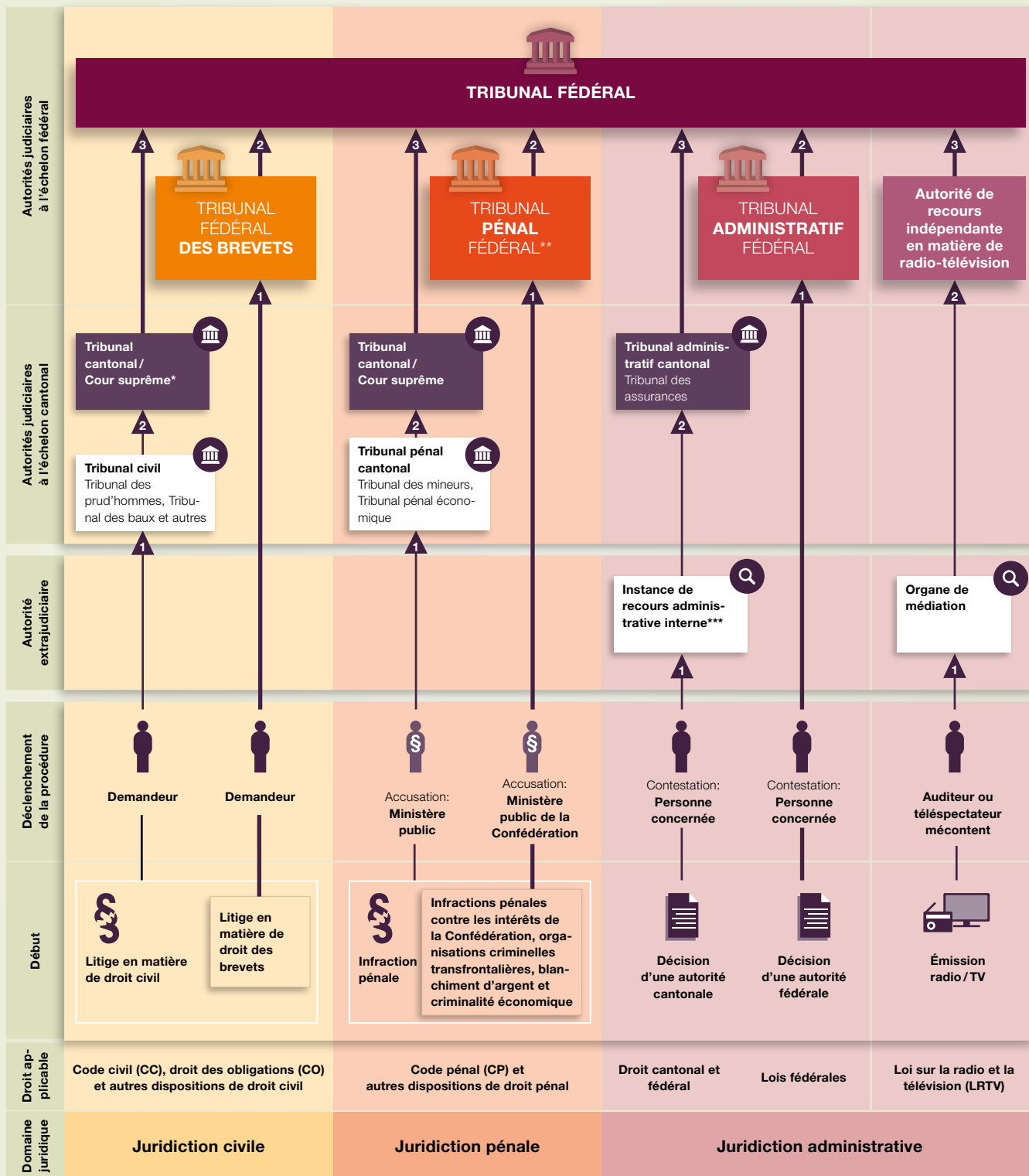
de se voir reprocher de rendre des décisions politiques. En réponse à cette critique, il y a lieu de citer le juge fédéral Jean Fonjallaz, le précédent président de la première Cour de droit public : le Tribunal fédéral ne rend pas des décisions politiques, mais ses arrêts peuvent avoir une résonance politique.

« Le Tribunal fédéral ne rend pas des décisions politiques, mais ses arrêts peuvent avoir une résonance politique. »

Comment le Tribunal fédéral se présente-t-il au public ?

L'activité essentielle du Tribunal fédéral est de rendre la jurisprudence. Les arrêts sont publiés sur le site internet du Tribunal fédéral (www.tribunal-federal.ch) et la discussion publique dont ils font l'objet, même si elle est critique, favorise l'acceptation des décisions. Les délibérations publiques revêtent une grande importance dans les affaires de principe qui sont controversées : elles sont annoncées sur le site internet du tribunal et peuvent être suivies sur place par les personnes intéressées. La visibilité du Tribunal fédéral est complétée par le travail d'un professionnel des médias.

LES VOIES DE DROIT QUI CARACTÉRISENT LE SYSTÈME JURIDIQUE SUISSE



* Dans les cantons de Zurich, Berne, Saint-Gall et Argovie, il existe aussi un tribunal de commerce qui statue en instance cantonale unique dans les litiges commerciaux.
 ** En outre, la Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral statue sur les prononcés des autorités de poursuite pénale de la Confédération, en matière de droit pénal administratif, d'entraide judiciaire pénale internationale et de conflits de compétence.
 *** Selon le canton ou le domaine de droit, le tribunal administratif cantonal est directement compétent.



Les tribunaux de la Confédération

LE TRIBUNAL FÉDÉRAL ET LES TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE DE LA CONFÉDÉRATION

Le Tribunal fédéral



Président :
Ulrich Meyer



Vice-présidente :
Martha Niquille

Le Tribunal fédéral constitue la plus haute autorité judiciaire de la Suisse. Il statue en dernière instance sur tous les recours dirigés contre les décisions des tribunaux suprêmes cantonaux, du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets. Par ses décisions, le Tribunal fédéral veille à l'application correcte du droit fédéral dans les cas d'espèce et à la protection des droits constitutionnels du citoyen.

En tant qu'autorité de dernière instance, le Tribunal fédéral est appelé à statuer dans presque tous les domaines du droit. Sur recours des personnes concernées, il examine si le droit a été correctement appliqué dans la décision attaquée. Par ses décisions, le Tribunal fédéral garantit l'application uniforme du droit fédéral dans tout le pays. Ses décisions contribuent au développement du droit et à son adaptation aux situations nouvelles. Les autres tribunaux ainsi que les autorités administratives se conforment à la jurisprudence du Tribunal fédéral et en reprennent les principes. La procédure devant le Tribunal fédéral se déroule par voie écrite. Il n'y a pas de débats avec audition des parties et des témoins ou plaidoirie des avocats. Pour rendre sa décision, le Tribunal fédéral se fonde sur les faits tels qu'ils ont été constatés par les instances inférieures et tels qu'ils découlent du dossier. Si le Tribunal fédéral parvient à la conclusion qu'un tribunal inférieur n'a pas rendu une décision correcte, il annule la décision attaquée et, le cas échéant, renvoie l'affaire à l'instance précédente pour nouvel examen. À côté de son activité de Cour suprême, le Tribunal fédéral exerce la surveillance administrative sur le Tribunal pénal fédéral, le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal fédéral des brevets.

Le Tribunal fédéral a son siège à Lausanne et possède sept cours compétentes chacune dans des domaines juridiques spécifiques. Il y a deux Cours de droit public, deux Cours de droit civil, une Cour de droit pénal et deux Cours de droit social; les deux dernières Cours se trouvent sur le site de Lucerne. Le Secrétariat général est chargé des tâches administratives du Tribunal.

Les 38 juges du Tribunal fédéral sont élus pour six ans par l'Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des États) sur proposition de la Commission judiciaire du Parlement. Cette élection suit des critères de compétence et de représentation équitable des langues, des régions et des partis politiques. Les juges fédéraux peuvent se représenter indéfiniment; la limite d'âge est fixée à 68 ans. L'Assemblée fédérale élit le président et le vice-président du Tribunal fédéral parmi les juges ordinaires. S'ajoutent 19 juges suppléants également actifs au Tribunal fédéral. En outre, environ 280 postes de travail sont occupés par des greffiers et d'autres collaborateurs.

Siège : Lausanne
www.bger.ch/fr
www.tribunauxfederaux.ch

Le Tribunal pénal fédéral



Président :
Tito Ponti

Le Tribunal pénal fédéral juge les affaires qui, en raison de leur objet ou de leur importance spécifiques, sont soumises à la juridiction fédérale. Il statue en outre sur les recours visant tant les décisions des autorités de poursuite pénale fédérales que celles rendues en matière d'entraide judiciaire, de même qu'en cas de conflits de compétences.

La plupart des affaires pénales sont jugées en première instance par des tribunaux cantonaux. La loi prévoit une dérogation à ce principe pour certaines catégories de délits, dont le jugement intervient au niveau fédéral devant le Tribunal pénal fédéral. Il s'agit notamment des infractions visant les intérêts de la Confédération, celles en relation avec des substances explosives, la criminalité économique transfrontière, le crime organisé, la corruption, le blanchiment d'argent ou encore les infractions à la législation sur l'aviation civile et le matériel de guerre. Le Tribunal pénal fédéral traite par ailleurs les recours visant tant les décisions des autorités de poursuite pénale fédérales que celles rendues dans le domaine de l'entraide pénale internationale, ainsi que les litiges liés au droit pénal administratif.

Le Tribunal est composé d'une cour des affaires pénales et d'une cour des plaintes. Le nombre de juges est actuellement de 18, lesquels sont élus par l'Assemblée fédérale pour une période de fonction de six ans.

Le Tribunal pénal fédéral, dont le siège est à Bellinzone, existe depuis 2004. Le Tribunal compte 18 juges ordinaires et 3 juges suppléants. Ils sont assistés par une cinquantaine de collaborateurs.

Siège : Bellinzone
www.bstger.ch
www.tribunauxfederaux.ch

Le Tribunal administratif fédéral



Président :
Jean-Luc Baechler

Le Tribunal administratif fédéral (TAF) connaît des recours contre des décisions rendues par les services de l'administration fédérale. Avec un volume moyen de 7500 affaires liquidées par an touchant à tous les domaines de la vie, il est le plus grand tribunal de Suisse.

Les affaires dont est saisie le TAF couvrent un très large spectre thématique, allant de questions d'environnement, de circulation, d'énergie, d'impôts et de formation à des enjeux touchant l'économie, la concurrence, les assurances sociales, la santé publique, ou encore le droit de la citoyenneté et le droit en matière d'asile et d'étrangers. Les questions soulevées sont pour certaines sujettes à forte controverse sociopolitique, notamment lorsque le TAF rend un arrêt de principe en matière d'asile ou se prononce sur des projets routiers ou infrastructurels d'envergure. Outre les recours contre des décisions de l'administration fédérale, le TAF est compétent pour connaître des recours contre certaines décisions des gouvernements cantonaux. Les arrêts du TAF sont généralement susceptibles de recours devant le Tribunal fédéral, hormis dans certains domaines tels que le droit d'asile, où le TAF statue en dernière instance.

Le Tribunal administratif fédéral se compose de six cours spécialisées par matières juridiques. Les juges du TAF sont élus par l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) pour une période de fonction de six ans.

En activité depuis 2007, le Tribunal administratif fédéral est à Saint-Gall. Fort de 77 juges et de 347 collaborateurs, il est le plus grand tribunal de Suisse avec un volume d'affaires liquidées de l'ordre de 7500 par an.

Siège : Saint-Gall
www.bvger.ch
www.tribunauxfederaux.ch

Le Tribunal fédéral des brevets



Président :
Mark Schweizer

Le Tribunal fédéral des brevets connaît des litiges de droit civil relatifs aux brevets, en particulier des actions en contrefaçon et des actions en nullité. Le recours à des juges de formation technique conduit à des procédures relativement rapides et peu onéreuses.

Les brevets protègent les inventions techniques dont la conception et la mise au point nécessitent souvent des investissements importants ; ils constituent ainsi des biens juridiques précieux. En cas de litige, le Tribunal fédéral des brevets décide dans quelle mesure une innovation technique peut être protégée par brevet et si des droits de brevet ont été violés. D'autres actions peuvent être portées devant le Tribunal fédéral des brevets, par exemple lorsque la titularité d'un brevet est contestée par un tiers ou lorsque la façon d'exploiter un brevet sous licence est litigieuse. Les jugements du Tribunal fédéral des brevets sont susceptibles de recours devant le Tribunal fédéral.

Les juges du Tribunal fédéral des brevets sont élus par l'Assemblée fédérale pour une période de fonction de six ans. La présence de juges de formation technique permet de conduire des procédures relativement rapides et peu onéreuses, puisqu'elle permet en général d'éviter de recourir à des expertises externes gourmandes en temps et en argent. Une grande partie des procédures prend fin par un accord entre les parties.

Sis à Saint-Gall, le Tribunal fédéral des brevets est en activité depuis 2012. Il présente une particularité concernant les langues admises. En effet, outre l'allemand, le français, l'italien et le romanche, les parties peuvent d'un commun accord utiliser l'anglais.

Siège : Saint-Gall
www.bpatger.ch
www.tribunauxfederaux.ch

Mentions légales

Éditeur

Chancellerie fédérale, Section de soutien à la communication
Palais fédéral Ouest, 3003 Berne
info@bk.admin.ch

Textes et rédaction

Services d'information de la Chancellerie fédérale, des départements,
des Services du Parlement et des Tribunaux fédéraux

Traductions

Services linguistiques de la Chancellerie fédérale, des départements,
des Services du Parlement et des Tribunaux fédéraux

Conception et mise en page

Chancellerie fédérale, Section de soutien à la communication
moxi ltd., Bienne (conception et infographie)
Atelier Bundi, Boll (conception de la page de couverture)

Photos

Martin Mägli (couverture)
Beat Mumenthaler (pp. 6, 14/15, 24/25, 50/51, 54/55, 58/59, 62/63, 66/67, 70/71, 76/77)
Béatrice Devènes (pp. 26, 27, 29, 35, 39)
STEMUTZ Stéphane Schmutz (pp. 40/41, 42)
Peter Ibrahim Dahdal (pp. 46/47)
Rolf Weiss (p. 3)
Yoshiko Kusano (p. 78)
Photos pages 8 et 9:
1^{re} ligne (de g. à dr.): Le serment du Grütli de Charles L'Eplattenier: DDPS; Sceau de la Confédération suisse 1815: Chancellerie fédérale; Guerre du Sonderbund 1847: Illustrée Geschichte der Schweiz, Zürich 1961; Coupole du Palais fédéral 1901: Services du Parlement; Général Guisan 1939: DDPS; Conseil fédéral 2003: Chancellerie fédérale
2^e ligne (de g. à dr.): Les enfants du pays d'Albert Anker 1876: Musée d'art et d'histoire, Neuchâtel; Pacte fédéral 1815: Die Schweiz und ihre Geschichte, Lehrmittelverlag des Kantons Zürich 1998; Constitution fédérale 1848: Schweizer Geschichtsbuch 2, Berlin 2010; Entrée de la troupe, guerre de 14–18: Archives fédérales; Palais du Parlement: Services du Parlement

Clôture de la rédaction

31 décembre 2017

Tirage

| | |
|------------|---------|
| Total | 200 000 |
| • allemand | 120 000 |
| • français | 45 000 |
| • italien | 18 000 |
| • romanche | 2 000 |
| • anglais | 15 000 |

Distribution

Cette publication peut être obtenue gratuitement à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), Diffusion des publications fédérales, 3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch
Art. n° 104.617.f

40^e édition, février 2018

oo

o

o

o

www.admin.ch

www.ch.ch

www.parlement.ch

